



**CONGRÈS NATIONAL  
DES ÉLUS NATURA 2000  
28 AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Matemale (66)





## SOMMAIRE

<b>Présentation de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires</b>	<b>3</b>
<b>Discours d'introduction</b>	<b>5</b>
<b>Témoignage d'élus</b>	<b>13</b>
<b>Restitution des ateliers</b>	<b>14</b>
ATELIER 1 – Comment gérer l'hyper-fréquentation dans les sites Natura 2000 ?	14
ATELIER 2 – Comment valoriser les bénéfices apportés par le réseau Natura 2000 ?	17
ATELIER 3 – Comment accompagner les présidents de comité de pilotage dans leur mission ?	20
ATELIER 4 – Comment consolider le financement du réseau Natura 2000 ?	22
ATELIER 5 – Comment impliquer l'ensemble des élus dans le dispositif Natura 2000 ?	26
ATELIER 6 – Comment mobiliser les citoyens dans les sites Natura 2000 ?	31
ATELIER 7 – Comment coordonner la gouvernance des sites Natura 2000 avec les autres aires protégées ?	34
ATELIER 8 – Comment prendre en compte les enjeux de changement climatique dans la gestion du réseau Natura 2000 ?	36
<b>Table ronde</b>	<b>40</b>
Loi 3DS : quels enjeux pour les territoires ?	40



## PRÉSENTATION DE LA MISSION inter-réseaux Natura 2000 et territoires

Les Conservatoires d'espaces naturels (Cen), les gestionnaires de réserves naturelles et les Parcs naturels régionaux (PNR) sont engagés depuis de nombreuses années sur leurs territoires dans la mise en œuvre du dispositif Natura 2000.

En effet, plus de 700 sites Natura 2000 sont animés par l'un des trois réseaux, soit environ 40 % des sites du réseau français.

En 2017, Réserves Naturelles de France (RNF) a initié un travail inter-réseaux en réalisant une enquête sur la contribution des réserves naturelles, des Cen et des PNR au dispositif Natura 2000.

Ce travail de diagnostic réalisé auprès des gestionnaires a abouti à une synthèse des principales difficultés et fonctionnalités du dispositif Natura 2000<sup>1</sup>.

Sur la base de ces travaux, RNF, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) ont souhaité investiguer plus finement les opportunités d'une implication plus forte et coordonnée de leurs réseaux pour répondre aux enjeux.

En 2018, RNF a ainsi confié au nom des trois réseaux, une prestation au bureau d'études ACTeOn<sup>2</sup> pour définir les scénarios d'une initiative nationale pluriannuelle portant sur l'animation du réseau des sites Natura 2000 et l'accompagnement des réseaux d'acteurs dans leur implication au niveau local.

La création, à la fin de l'année 2019, d'un poste de coordination Natura 2000 porté par la FPNRF et financé par le Ministère en charge de l'Ecologie, a marqué une première étape dans le développement d'une mise en réseau des acteurs impliqués dans Natura 2000.

La mission inter-réseaux a par la suite été rejointe par le réseau des Grands Sites de France en 2021.

### OBJECTIFS

La démarche Natura 2000 repose sur l'animation des territoires : l'implication des élus et des parties prenantes est, en effet, essentielle pour faire émerger des actions concrètes de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000.

La mobilisation d'un tel réseau d'acteurs nécessite cependant une animation soutenue et continue au sein des territoires.

L'objectif de la mission inter-réseaux est d'apporter une dimension politique à l'animation des réseaux d'acteurs Natura 2000 en mettant notamment en valeur les besoins liés aux questions de gouvernance locale, de portage par les élus et d'ancrage sur les territoires.

<sup>1</sup> A. CHAPOT : Contribution des Réserves naturelles, Conservatoires d'espaces naturels et Parcs naturels régionaux au dispositif Natura 2000, rapport de stage, septembre 2017.

<sup>2</sup> ACTeOn : Développement de la mise en réseau des acteurs impliqués dans Natura 2000 : initiative conjointe de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et de Réserves Naturelles de France, étude de faisabilité – rapport final, juin 2019.





La mission d'animation inter-réseaux Natura 2000 est conduite en étroite relation et en synergie avec la stratégie de déploiement et les outils couverts par le centre de ressources Natura 2000 de l'OFB.

#### CONTEXTE

Ce premier congrès à destination des élus Natura 2000 s'inscrit dans la continuité des rencontres nationales organisées le 2 novembre 2021 à la Défense et des premières rencontres régionales qui se sont tenues jusqu'à présent en Occitanie, Normandie et Grand Est.

Ces rencontres ont permis de célébrer les 30 ans de la Directive Habitats Faune Flore, de faire une rétrospective du chemin parcouru depuis les débuts de mise en œuvre du dispositif et d'identifier les prochains défis à relever.

Elles ont également été une belle occasion pour souligner l'engagement au quotidien des élu(e)s et chargé(e)s de mission dans leurs sites Natura 2000.

#### LE LIEU DU CONGRÈS

Le congrès national des élus Natura 2000 s'est déroulé en plein cœur du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, dans la commune de Matemale (66).

Créé en 2004, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes s'étend le long de la frontière espagnole catalane. Situé à un peu plus d'une heure de la Méditerranée, ce territoire de montagne offre une diversité de paysages exceptionnels, étagés entre 300 mètres et près de 3000 mètres d'altitude.

La biodiversité se caractérise par la présence de 1600 tourbières, 1000 espèces végétales remarquables comme la Ligulaire de Sibérie et des espèces emblématiques telles que le Desman des Pyrénées ou le Gypaète barbu. Le Parc est couvert à 55 % par des forêts, et plus particulièrement par le Pin à crochets.

Le patrimoine bâti est à la fois monumental avec deux forteresses classées au Patrimoine mondial de l'Unesco (Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent), et vernaculaire avec une présence forte de constructions en pierres sèches. Le territoire est traversé d'un bout à l'autre par le Train Jaune, centenaire et emblème du Parc.

#### PROGRAMME

##### Mercredi 28 septembre

17h-19h : accueil des participants  
19h-20h : apéritif de bienvenue  
20h-22h : repas

##### Jeudi 29 septembre

8h - 9h : accueil des participants  
9h-10h30 : plénière d'ouverture  
11h-13h : ateliers thématiques 1 à 4  
13h-14h30 : repas  
14h30-16h30 : ateliers thématiques 5 à 8  
17h-18h30 : plénière sur la restitution des ateliers et la loi 3DS  
19h30 : buffet des terroirs

##### Vendredi 30 septembre

9h-12h : visites de sites

#### DISCOURS D'INTRODUCTION

**Michel GARCIA** – Maire de Matemale, Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, membre du bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Monsieur Jérémy CRESPIEN représentant de la Commission européenne, Madame Marie-Laure METAYER représentant le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Monsieur Michel SOMMIER représentant l'Office Français de la Biodiversité, Madame Agnès LANGEVINE Vice-Présidente de la région Occitanie représentant sa présidente Carole DELGA et partenaire de ce congrès, mesdames et messieurs les présidents de copil Natura 2000, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les directeurs et techniciens, en tant que Maire de Matemale, sachez que j'éprouve un immense plaisir à vous accueillir et à accueillir ce premier congrès national Natura 2000 dans notre beau territoire de montagne et plus particulièrement celui du Capcir.

Aujourd'hui, c'est aussi le PNR des Pyrénées catalanes qui vous reçoit et en tant que nouveau Président de ce parc, je suis très heureux d'accueillir ce congrès.

Michaël Weber, Président de la fédération nationale des PNR qui n'a pas pu être présent aujourd'hui et que je vous prie d'excuser et, le Bureau de la fédération des Parcs, m'ont confié la lourde mais très intéressante tâche, de présider la commission biodiversité de la Fédération : commission très active et investie auprès de tous les partenaires et dans le suivi des politiques publiques de préservation de la biodiversité.

Nous nous sommes d'ores et déjà mobilisés très rapidement dans le cadre du projet de loi portant sur l'accélération du développement des énergies renouvelables pour demander une exclusion des aires protégées (dont Natura 2000 fait partie) du régime dérogatoire d'évaluation environnementale.

Notre parc comme tous les parcs fonctionne sous la forme d'un syndicat mixte avec un Président et 13 vice-présidents. Son financement est assuré par la région Occitanie et le département des Pyrénées Orientales ainsi que par les 66 communes et les 3 intercommunalités qui le composent.





Même si notre parc est unique en France, nous avons également souhaité à travers cet évènement, vous informer sur les missions d'un Parc naturel régional, à savoir:

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public



A partir de ces enjeux, il paraît assez naturel que les PNR, créés il y a 55 ans se soient saisis de l'outil Natura 2000 élaboré dans le cadre des politiques européennes il y a 30 ans. Tout concordait pour que Natura 2000 devienne une part entière des missions des PNR puisque ce réseau concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques; tout comme les Parcs. C'est pourquoi le PNR des Pyrénées catalanes s'est, dès sa création, très fortement engagé dans l'animation et la gestion de la politique Natura 2000 sur le territoire. Je rappelle que le territoire du site du Madres Coronat a été site pilote porté par la Réserve naturelle de Nohèdes pour le 1<sup>er</sup> document d'objectifs. Le PNR, à sa création, est venu renforcer cet engagement qui n'a pas été démenti depuis.

Sur notre territoire nous avons donc 11 sites Natura 2000 dont 6 sites rassemblés sous 3 docobs animés par le PNR qui sont, Madres Coronat, Capcir Carlit Campcardos et Puigmal Carança.

Pour nous, Natura 2000 c'est un engagement en faveur de la préservation de la nature tout en aidant les acteurs économiques à maintenir et développer leurs activités sur le même territoire.

Cet engagement est important pour toute l'activité agricole; en effet Natura 2000 à travers la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques est un soutien fort pour l'activité d'élevage extensif de nos montagnes. Nous ne venons pas plus tard qu'avant-hier de déposer notre candidature pour 4.8 M€ d'aides pour les 5 ans à venir afin d'intégrer et de maintenir le haut niveau d'engagement des enjeux biodiversité dans la gestion et les pratiques pastorales (soit 36 groupements pastoraux et une cinquantaine d'exploitations concernées).

Enfin la question de l' élu au centre de cette politique publique mise en œuvre dans tous les pays européens est cruciale: c'est ce qui doit permettre l'adaptation aux spécificités de chaque territoire et donc sa réussite. Je remercie la Fédération des PNR et les partenaires engagés en faveur de la biodiversité

(comme les Régions, l'OFB, Réserves Naturelles de France, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Commission européenne) d'avoir organisé ce congrès sur ce thème.

Je remercie également tous les partenaires présents pour leurs interventions et leur participation à ce temps de réflexion pour l'avenir de ce réseau en France.

Pour ma part je vais en rester là, mais avant de passer la parole à mon collègue et ami Jean-Luc Blaise qui s'est fortement impliqué au niveau national pour la tenue de ces échanges, je voulais juste vous informer sur la campagne de sensibilisation que nous avons initiée sur le bon comportement à avoir lorsqu'on fréquente les sites naturels qui s'appelle « que la montagne est belle », thématique qui a été reprise à l'échelle de tous les Parcs de France. Je voulais faire passer ce message avant que Jean Luc puisse vous présenter les objectifs et les motivations de ces 2 jours de rencontres.

Je vous souhaite un excellent congrès à tous.

**Jean-Luc BLAISE** – Maire de Mantet, Vice-Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, Président de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

Je souhaite saluer les trois têtes de réseau à l'origine de la mission inter-réseaux: la Fédération des Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles de France et la Fédération des CEN. Ce travail commencé dès 2017 a abouti en 2019 à la création de la mission, qui a pris son envol sous l'égide d'Aurélien PHILIPPEAU. La mission a été rejointe plus récemment par le Réseau des Grands Sites de France.

Notre mission consiste à mobiliser les expertises et expériences de terrain pour faire remonter la parole des élus et assurer un portage politique vers les instances nationales. En effet, la France a choisi de confier au maximum à des élus la gestion des territoires Natura 2000 : actuellement 60 % des Copil sont présidés par des élus.

La mission inter-réseaux produit *La Lettre des élus*, mais aussi *Les belles histoires*. Une première rencontre des élus Natura 2000 a également eu lieu le 2 novembre 2021 à Paris et nous sommes réunis aujourd'hui pour ce premier congrès. Par ailleurs, nous avons décidé de rendre visite à toutes les régions de France, en commençant par l'Occitanie fin 2021, puis la Normandie et le Grand Est au printemps 2022. Nous devrions nous rendre dans d'autres régions en 2023, et Aurélien PHILIPPEAU sera prochainement reçue par les élus de Bourgogne-Franche-Comté. Ces rencontres nous permettront de faire remonter les problématiques de terrain.

En matière d'organisation, notre comité de direction rassemble les directeurs des quatre têtes de réseau et le comité de pilotage y associe le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'OFB. Dans le futur, nous devons nous interroger sur la présence de Régions de France. Enfin, le comité des élus composé de 13 binômes élus-techniciens, dont nos premières rencontres nationales, ont fait ressortir toute la force. Le comité souhaite que toutes les régions soient représentées en son sein, ce qui n'est pas encore le cas. Le comité des élus, que je préside, enregistre d'ores et déjà des résultats. J'ai récemment participé à un webinaire avec la Commission européenne et nous avons été invités aux trente ans de la directive Habitats au Parlement européen dans le cadre de la présidence française. Aurélien PHILIPPEAU est quant à elle régulièrement sollicitée par le réseau et les élus pour des questionnements



ou des demandes d'intervention. Nous tâchons d'agir au quotidien dans toutes nos missions et j'espère que nous vous représentons au mieux.

Les thématiques retenues pour les ateliers de ce jour découlent tous de nos retours d'expérience des rencontres régionales et de la rencontre parisienne de 2021, soit parce qu'elles posent problème, soit parce qu'elles apportent des solutions.

Je vous souhaite un très bon congrès.

---

**Agnès LANGEVINE** – *Vice-Présidente de la région Occitanie, Présidente déléguée de la commission Transition écologique de Régions de France*

Ces derniers mois, les techniciens des régions ont beaucoup travaillé sur le transfert de compétences inscrit dans la loi 3DS, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous ne l'avions pas demandé et il suscite beaucoup d'inquiétudes, en particulier concernant les moyens mobilisés, mais nous en attendons une traduction dans le projet de loi de finances en discussion. Nous attendons également le rapport du CGEDD sur les ressources affectées en compensation. À ce jour, les évaluations font état de 88 ETP pour l'ensemble des régions, mais il en est prévu 50. Une partie recouvre des ressources d'animation, de participation aux comités de pilotage, de suivi des documents d'objectifs et d'appui technique ; une autre les instructions et le financement. Les 25 ETP prévus pour le volet FEADER ne correspondent pas aux évaluations des régions mais les discussions se poursuivent.

Les régions souhaitent assumer pleinement ce transfert de compétences, qui vient les renforcer en tant que chefs de file biodiversité et renforcer leurs missions et objectifs dans ce domaine. Il invite aussi à consolider les articulations avec les autres outils existants en gestion, protection et restauration (parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, conservatoires d'espaces naturels).

En cet anniversaire de la directive et du réseau Natura 2000, nous sommes mieux outillés qu'auparavant grâce à votre engagement, même si le dernier rapport de l'ONG BirdLife fait état de pressions considérables sur les oiseaux. Le travail à accomplir reste immense, alors que nous entrons dans une nouvelle ère climatique. Il conviendra de rester à la hauteur des enjeux financiers, même si les enveloppes restent insuffisantes.

Au moment où nous devons changer de modèle, le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables comme le projet de loi de finances se heurtent toujours aux contraintes de la doctrine budgétaire s'agissant des dépenses de fonctionnement. Des techniciens et des experts sont pourtant nécessaires sur le terrain pour accompagner, animer et contrôler les actions menées en faveur de la biodiversité. J'espère que nous serons entendus.

L'Occitanie compte 250 aires Natura 2000, dont 228 aires terrestres concernées par le transfert de compétences. Nous sommes en train de créer des postes de chargés de mission pour éviter de perdre cette expertise mais nos moyens financiers ne correspondent pas toujours aux salaires des agents de l'État qui assureraient cette animation. La région Occitanie a accepté un effort financier dans ce domaine, et j'espère que toutes les régions le consentiront.

Les moyens de ce transfert ne sont certes pas à la hauteur des enjeux, néanmoins nous devons absolument nous saisir de ces responsabilités accrues.

Régions de France se mobilisera pour vous accompagner dans ce moment crucial.

---

**Michel SOMMIER** – *Directeur des Aires protégées, Office Français de la Biodiversité*

Ce premier congrès des élus Natura 2000 constitue une étape importante dans la dynamisation en cours, qui inclut ce transfert de compétences aux régions. La mobilisation des élus me semble essentielle, or je constate encore aujourd'hui une majorité de techniciens dans la salle.

Par ailleurs, notre congrès se tient en même temps que le congrès des élus littoraux au Grau-du-Roi. À l'avenir, nous devons travailler sur les interactions terre-mer, y compris dans le réseau des élus.

S'agissant de l'OFB que je représente, il intervient de plusieurs manières sur les sujets qui nous intéressent aujourd'hui, à la fois au plan national et au plan territorial.

Au plan national, le centre de ressources Natura 2000 travaille avec les professionnels des sites Natura 2000, principalement dans les aires terrestres. Il doit désormais se développer vers les sites marins, mais aussi travailler sur le lien avec les élus en matière de formation et d'appui technique. L'OFB a lancé en 2021 un nouveau centre de ressources sur les documents de gestion des aires protégées. L'axe 2 de la nouvelle stratégie des aires protégées porte en effet sur la qualité de gestion, la planification et l'évaluation.

PatriNat est un centre d'expertise et référent scientifique à la disposition de la communauté et du ministère. Il fournit un appui technique et scientifique dans l'analyse des enjeux pour la constitution du réseau, sa pertinence et sa cohérence géographique.

Le LIFE MARHA apporte un appui technique aux gestionnaires de sites Natura 2000 en mer, où les collectivités se montrent de plus en plus présentes sous l'effet de transferts de compétences volontaires. Financé par l'Europe, le LIFE MARHA compte à la fois une équipe nationale et des équipes territorialisées de chargés de mission.

Le LIFE stratégique nature est en cours de montage, porté par l'OFB. La note de concept vient d'être déposée auprès de la Commission.

L'OFB joue également un rôle d'animation de réseaux nationaux entre diverses aires protégées (Aires marines protégées, Conférence des aires protégées).

Au plan territorial, l'OFB est opérateur Natura 2000 de 6 sites terrestres et 110 sites marins (soit la moitié de ces sites).

Nous animons également des réseaux territoriaux. Ainsi, les tables rondes des façades réunissent, sur les trois façades maritimes métropolitaines, les gestionnaires d'aires marines protégées, dont les opérateurs Natura 2000 terre-mer et mer.

Nous apportons aussi notre appui aux ARB, en particulier pour développer des réseaux régionaux inter-aires protégées. L'exemple le plus abouti se trouve en Occitanie.



Enfin, nos équipes apportent aux directions régionales et services départementaux une forte connaissance du terrain et de la biodiversité, importante dans les avis techniques délivrés sur l'évaluation des incidences.

Pour terminer, je tiens à saluer des partenaires importants de cette action collective pour l'avenir.

La Commission européenne nous apporte son appui et nous avons de nombreux sujets d'avenir avec elle: le LIFE stratégique nature, l'évolution de la politique Natura 2000 et le futur règlement sur la restauration.

Le ministère nous apporte lui aussi un appui constant et nous intervenons souvent en assistance à maîtrise d'ouvrage. Je rappelle que la SNAP cristallise des zones de protection forte, qui ont vocation à se développer dans toutes les aires protégées y compris Natura 2000.

Les régions représentent l'avenir, sous l'effet du transfert qui se met en place. Dans ce cadre, je formule un vœu de synergie entre la nouvelle fonction de chef de file biodiversité des régions, leur rôle en matière de fonds européens et leurs politiques sectorielles thématiques.

Enfin, les ARB constituent selon moi des creusets intéressants pour développer de beaux projets ensemble.



**Marie-Laure MÉTAYER** – Directrice adjointe,  
Direction de l'Eau et de la Biodiversité,  
ministère de la Transition écologique et de la  
Cohésion des Territoires

La création d'une mission inter-réseaux Natura 2000 illustre l'attachement du ministère en charge de l'Écologie au fonctionnement en réseau d'aires protégées. La réunion du réseau des élus Natura 2000, inédite, témoigne de votre engagement. Les actions de cette jeune initiative produisent déjà des résultats conséquents. Le ministère

souhaite s'appuyer dessus dans le cadre de nombreux dossiers structurants et je réaffirme ici son plein soutien à toutes vos actions.

Le réseau Natura 2000 se situe au cœur de la préservation de la biodiversité et la France a largement bâti son action sur cette démarche majeure depuis trente ans.

Ce réseau représente un résultat remarquable à plusieurs titres :

- Couverture du territoire : les 1 756 sites Natura 2000 de France couvrent 12,9 % du territoire métropolitain terrestre et 33 % de la zone économique exclusive. Ils constituent le plus grand réseau d'espaces protégés coordonnés au monde. Ce résultat découle d'une action au plus près des territoires mais aussi d'un choix assumé par la France dès le début, celui de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Ce choix ne faisait pas l'unanimité, mais il s'est avéré gagnant et plusieurs autres États nous ont suivis.
- Mobilisation et implication des acteurs locaux dans la gestion des sites : vous incarnez tous cet ancrage local, salué comme une réussite aujourd'hui dans l'appropriation des enjeux de biodiversité.
- Acquisition de connaissances : la constitution du réseau Natura 2000 a accéléré les connaissances sur les enjeux de biodiversité dans les territoires et permis de suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'année 2022 a été marquée par les trente ans de Natura 2000, durant la présidence française de l'Union européenne. La déclaration de Strasbourg sur les clés du succès a suivi, renforçant l'action européenne dans la protection de la biodiversité. L'année 2023 sera marquée par la décentralisation au profit des régions dans le cadre de la loi 3DS, mais aussi de la loi DDADUE sur le transfert de la gestion des fonds européens.

L'approche française de Natura 2000, contractuelle et volontaire, concilie les enjeux de préservation et les enjeux socio-économiques des territoires, en s'appuyant sur une gouvernance locale. Le comité de pilotage réunit ainsi les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs socio-professionnels. Les sites terrestres ont vocation à être gérés en premier lieu par les collectivités territoriales, le préfet ne prenant la main qu'en l'absence de volontaire. À ce jour, plus de 60 % des sites Natura 2000 sont portés par une collectivité territoriale.

La loi 3DS décentralise la gestion des 1 501 sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux régions, chefs de file en matière de biodiversité. Le législateur instaure aussi une compétence partagée entre l'État et les régions sur Natura 2000, l'État restant compétent sur la gestion des 255 sites marins ou mixtes, la création ou l'extension des sites Natura 2000 et l'instruction des évaluations sur les incidences.

L'équilibre général de la politique Natura 2000 reste inchangé, et la primauté reste accordée aux collectivités locales pour la gestion des sites. Le ministère souhaite une continuité dans ce domaine, et appelle de ses vœux une passation la plus fluide possible, même si des travaux importants devront être menés dans un délai très court. À cette fin, un groupe de travail technique a été mis en place avec les régions et se réunit une fois par mois.

Cette décentralisation de gestion revêt un potentiel important. Elle doit contribuer à un meilleur ancrage des sites, mais aussi une convergence des outils territoriaux. Le réseau Natura 2000 pourra s'appuyer sur ses forces vives et sa connexion aux territoires. Le ministère en charge de l'Écologie sera à votre écoute et vous accompagnera dans tous les travaux qui nous attendent.

Les résultats atteints en trente ans doivent constituer une source d'inspiration pour renforcer la prise en compte de la biodiversité et accélérer la transition écologique des territoires. Votre contribution sera d'autant plus importante que la Commission élabore actuellement sa stratégie en matière de biodiversité et propose des objectifs de développement des aires protégées et un plan ambitieux de restauration. Natura 2000 tisse des liens essentiels entre les responsabilités continentales et locales, entre les modèles contractuels et réglementaires, entre l'État et les collectivités. Nous devons tous les entretenir.



**Jérémy CRESPIEN** – Chargé du suivi de  
l'application des directives Nature par  
la France à la Direction générale de  
l'Environnement - Commission européenne

Avant tout, je tiens à souligner tout l'intérêt de la mission inter-réseaux. Nous souhaiterions que tous les États membres s'inspirent de cette bonne pratique. Nous vous remercions pour votre soutien dans l'application de la directive, pierre angulaire de la politique de biodiversité que nous espérons compléter prochainement par une loi de restauration de la nature.





Nous fêtons cette année les trente ans de Natura 2000, mais aussi du fonds LIFE. Ce dernier visait initialement à soutenir Natura 2000, la directive rendant obligatoire le cofinancement communautaire, mais il s'est ensuite enrichi d'autres missions. Durant ces trente ans, le réseau s'est élargi et représente aujourd'hui 18 % du territoire terrestre de l'Union. Nous avons également mis en place des mesures de conservation et le financement est monté en puissance.

En matière de financement, LIFE représente 2 milliards d'euros, mais il ne suffit pas à couvrir l'ensemble du sujet, qui mobilise aussi d'autres fonds européens. La récente déclaration de Strasbourg prévoit d'étudier un financement spécifique pour la nature, et les États membres ont fait part de leurs besoins de financement. À ce jour, ils s'établissent à 10 milliards d'euros par an, soit 133 euros par hectare et trois fois plus que les 3,2 milliards d'euros annuels dépensés par les fonds européens pour Natura 2000 de 2014 à 2020.

En 2016, un bilan a établi que les directives étaient conformes et pertinentes par rapport à leur objectif. Elles entrent désormais dans une phase de stabilisation et d'amélioration. Le contexte s'avère favorable, dans la mesure où Mme VON DER LEYEN a identifié le Pacte vert comme une priorité de la Commission. Beaucoup d'initiatives émergent donc, dont la stratégie sur la biodiversité approuvée en 2020.

Les discussions ont commencé entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur la loi de restauration de la nature, présentée le 22 juin 2022. Cette loi vise à compléter les directives Nature en fixant des échéanciers. Elle définit également des principes pour renforcer les habitats en dehors des sites Natura 2000. Les États membres devront présenter des plans de restauration de la nature, assortis d'objectifs chiffrés.

La stratégie européenne pour la biodiversité s'avère similaire à l'approche française sur les aires protégées, avec un objectif de 30 % d'aires protégées en 2030, dont 10 % strictement protégées. Des discussions sont en cours avec les États membres, qui fourniront des éléments début 2023. Il ne s'agira toutefois pas d'un règlement mais d'une démarche volontaire.

Parallèlement à ces projets, nous avons amélioré l'application des directives. Nous poursuivons dans ce domaine deux priorités : achever la désignation et s'assurer de mesures de conservation spécifiques et chiffrées, permettant de nourrir les études d'incidences. En France, les discussions sur la désignation concernent principalement les zones marines.

La crise sanitaire a donné lieu à des fonds de relance, dont le fonds européen NextGenerationEU, de 750 milliards d'euros. Par ailleurs, à la suite de la crise en Ukraine, le fonds RePowerEU vise à accélérer le développement des énergies renouvelables. En France, un travail porte sur la définition de zones de développement des énergies renouvelables et nous avons veillé à ce que ces objectifs ne concernent pas les zones Natura 2000.

La Commission européenne a récemment publié un avis sur la mise en œuvre de la législation environnementale en France. S'agissant de Natura 2000, ce rapport relève parmi les éléments positifs la gouvernance et l'approche ascendante, mais aussi l'expertise très riche et les moyens financiers consacrés au sujet. Il convient toutefois de poursuivre l'amélioration de l'état de conservation. Le travail engagé sur l'efficacité constitue à cet égard une bonne nouvelle. Par ailleurs, davantage de réglementaire semblerait opportun en complément de l'approche contractuelle quand elle ne permet pas d'atteindre les objectifs. Enfin, la France est appelée à améliorer son accès à LIFE, beaucoup plus mobilisé par d'autres États.

Le principe de subsidiarité s'applique évidemment à la directive, dont la Commission demeure néanmoins la garante. À cette fin, elle assure des financements, notamment via le LIFE stratégique nature mais aussi le FEADER ou le FEDER. De plus, 10 % du budget européen devront concerner la biodiversité à partir de 2026. Des discussions entre directions ont débuté en ce sens.

La Commission entretient également des dialogues Nature dans tous les États membres et s'emploie à partager les bonnes pratiques, notamment au sein du réseau Processus biogéographiques. Elle produit aussi des guides thématiques pour expliquer Natura 2000 aux parties prenantes.

En matière de communication, une licence permet d'utiliser le logo Natura 2000 dans des projets contribuant aux objectifs. Enfin, l'appel à projets pour le grand prix européen Natura 2000 sera lancé fin 2023. Cette année, je suis moi-même allé décerner le prix de la communication à la communauté de communes de Lannion.

## TÉMOIGNAGE D'ÉLU



**Dany MINEL**, Maire de Mesnières-en-Bray (76), Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Pays de Bray, cuestas nord et sud »

**Interviewé par Jean-Luc BLAISE** – Maire de Mantet, Vice-Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, Président de la Fédération des Réserves naturelles Catalanes, Porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

*Dany MINEL : Je dois avouer que les sujets qui viennent d'être évoqués sont parfois complexes pour le maire d'une commune rurale de Normandie comptant à peine 1000 habitants.*

*Le site Natura 2000 que je préside est situé en Seine-Maritime, pas très loin de Dieppe, dans le Pays de Bray. Celui-ci porte aussi le nom de boutonnière, qui reflète l'échancrure qu'elle représente dans le paysage, avec des plateaux et des rebords recouverts de pelouses calcicoles abritant une faune et une flore particulières. Le site Natura 2000 des cuestas du Pays de Bray recouvre 1200 hectares, répartis sur 48 communes et 60 espaces différents, qui manquent souvent de corridors entre eux.*

*Je me suis intéressé à ce sujet par intérêt personnel, et j'avais déjà la charge de la politique départementale sur les Espaces Naturels Sensibles quand le CEN de Haute-Normandie est venu me trouver pour constituer un binôme entre une collectivité et un animateur.*

*Jean-Luc BLAISE : Comment parviens-tu à impliquer les 47 autres maires de ce site ?*

*Dany MINEL : C'est très difficile. J'ai l'impression que la situation a évolué, mais je ne suis pas convaincu que Natura 2000 constitue une priorité dans l'esprit des 47 autres maires, et même parfois dans le mien. Nous, élus, avons tant de choses à faire que nous avons besoin d'une animation forte dans ce domaine. Pour ma part, je me suis retrouvé seul quand mon binôme, Aurélie PHILIPPEAU, a rejoint la mission inter-réseaux. Or sans cette animation, un élu seul n'est pas capable de réunir le Copil et de lui donner de la matière. De plus, le site, de 100 km de long, implique des déplacements très importants. Je souligne donc à nouveau la nécessité du binôme. Pour autant, je maintiens que la situation*



a évolué. Ainsi, nous pouvons aujourd'hui parler de sauvegarde de la biodiversité en étant pris au sérieux.

Jean-Luc BLAISE: Nos travaux dans les régions ont tous souligné l'importance du binôme et l'importance de pérenniser les techniciens, en dépit des difficultés de financement pour ces postes sur la durée. Ces personnes doivent connaître le territoire et ses acteurs, et s'y intégrer. Selon moi, un site Natura 2000 sans animation n'a plus de sens.

Dany MINEL: Je viens d'une toute petite commune, sans grands moyens, dans la ruralité profonde. À mon arrivée, nous gérons principalement des conflits de voisinage ou des problèmes de plomberie à l'école. J'ai souhaité nous donner une finalité, à savoir la qualité de vie dans le respect de la nature. Nous nous sommes engagés sur ce chemin, mais nous avons besoin d'un moteur. Les dernières compétences attribuées aux communautés de communes nous ont alors permis de développer l'économie par le tourisme sous l'angle de l'environnement. Donner ce projet politique à notre petite équipe a permis de sensibiliser les élus du conseil municipal, d'une manière qui s'est transmise au fil du temps. À cet égard, Natura 2000 ne constitue pas notre seul outil. Nous nous saisissons aussi des appels à projets, aides éducatives, espaces naturels sensibles, etc. Nous les articulons de manière à sauvegarder la biodiversité tout en développant le tourisme et l'économie du village. Du reste, je ne suis pas certain que Natura 2000 arriverait en tête si nous devions classer ces outils.

## RESTITUTION DES ATELIERS

### ATELIER 1 – Comment gérer l'hyper-fréquentation dans les sites Natura 2000 ?

**Animation:** Lydiane ESTEVE, Chargée de mission animation de réseau - Réseau des Grands Sites de France

**Secrétaire:** Thierry MOUGEY, Responsable biodiversité et gestion de l'espace - Fédération des Parcs naturels régionaux de France



**Défi à relever:** répondre au problème de fréquentation croissante de certains sites Natura 2000

#### Contexte:

La fréquentation des espaces naturels, accentuée par la pandémie, prend dans certains sites Natura 2000 une ampleur vertigineuse. De nombreux impacts sociaux et environnementaux en résultent comme le dérangement de la faune, le piétinement de la végétation, le risque accru d'incendies...

S'il faut pouvoir réguler l'affluence sur ces espaces naturels, il est important de le faire en limitant l'impact sur les acteurs économiques locaux qui vivent de leur fréquentation.

#### Objectifs:

- Partager des solutions pour anticiper et/ou gérer les fortes affluences dans les sites Natura 2000 ;
- Se questionner sur les opportunités offertes par les instruments réglementaires mis à la disposition des maires ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

#### Retours d'expérience:

- 1 – Lydiane ESTEVE, Chargée de mission au Réseau des Grands Sites de France: élaboration d'un guide pratique sur la gestion durable de la fréquentation
- 2 – Florian CHARDON, Directeur du Grand Site Massif du Canigó: retour sur plusieurs actions mises en place
- 3 – Mélina CHOUPIN, Animatrice Natura 2000 à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault: présentation de l'arrêté municipal d'interdiction pris sur une source pétrifiante et d'une démarche de demarkéting en partenariat avec le Cen et l'office de tourisme

#### Synthèse des échanges:

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

L'accès aux espaces naturels est un enjeu montant depuis plusieurs années pour une population en recherche de ressourcement, de bien-être et de santé. De nombreux impacts résultent de cette fréquentation qui a été accentuée par la pandémie: environnementaux comme le dérangement de la faune, le piétinement de la végétation, le risque accru d'incendies... mais aussi sociaux liés à l'acceptabilité de la saturation des sites qui a aussi un impact pour la qualité de visite, les habitants riverains... Les impacts économiques sont aussi à prendre en compte, s'il faut pouvoir réguler l'affluence sur ces espaces naturels, il est important de le faire en prenant en compte les aspects positifs de l'attractivité de ces lieux pour les acteurs économiques.

De très nombreuses ressources méthodologiques sur la gestion de la fréquentation ont été ou sont en cours d'être produites par les réseaux depuis la pandémie.

#### Exemples:

- « La communication engageante: présentation et retours d'expériences des espaces naturels », mai 2022, OFB ;
- Webinaire « Comment gérer durablement la fréquentation de paysages et sites très attractifs: l'exemple des Grands Sites de France », juillet 2022, RGSF et Agence Nationale de la Cohésion des Territoire ;
- Recueil d'expériences sur la gestion de la fréquentation post-covid des espaces naturels français réalisé par la Direction des aires protégées de l'Office français de la biodiversité ;
- Journée technique du Réseau National Sports de Nature sur le thème: « Quand le numérique contribue à la préservation des lieux de pratique des sports de nature ».

La réglementation est spécifique à chaque aire protégée. Elle peut aussi s'appuyer sur le pouvoir de police (ex: arrêté préfectoral saisonnier d'interdiction de la circulation sur une portion de route ou arrêté municipal d'interdiction de stationnement pour la sécurité...). La réglementation n'est pas forcément l'interdiction, elle permet la régulation.

La loi Climat-Résilience a apporté par l'art L 360-1 du code de l'environnement la possibilité de renforcer le pouvoir de police du maire, président d'EPCI ou du préfet en permettant notamment que l'accès et la circulation des personnes, des véhicules et des animaux domestiques aux espaces naturels protégés





(dont Natura 2000) puissent être réglementés et interdits par arrêté au motif de leur protection ou leur mise en valeur à des fins écologiques, agricoles, forestières, esthétiques, paysagères ou touristiques, ou à la protection des espèces animales ou végétales ;

La question de l'hyper-fréquentation et de ses impacts écologiques semble se poser globalement pour les milieux naturels en France, sans spécificités liées au statut de « site Natura 2000 ».

Questions clés liées à l'hyper-fréquentation des sites Natura 2000 :

- Comment concilier les usages et les enjeux de préservation de la biodiversité ?
- Sur quels outils s'appuyer pour limiter l'hyper-fréquentation ?

Actions proposées pour répondre au défi :

L'atelier a permis d'exposer toute une série de solutions mises en œuvre dans le réseau des Grands sites de France pour anticiper et/ou gérer les fortes affluences. La démarche Grand Site de France est née du besoin de trouver le bon équilibre entre la préservation de paysages protégés par la loi, et les très forts flux des visiteurs attirés par ces hauts lieux emblématiques. La dizaine de mesures présentées ne sont pas exclusives les unes des autres et c'est bien leur articulation qui permet de résoudre les questions posées (gouvernance, réglementation, foncier, recul de la voiture, mobilité douce, sensibilisation...).

« Dézoomer » la prise en compte de la fréquentation à une échelle territoriale élargie, pour engager l'ensemble des acteurs concernés dont ceux du tourisme fait partie de la méthode, tout comme le fait d'établir et faire vivre une gouvernance autour de la gestion de la fréquentation avec tous les partenaires.

Pour le Grand site de France du massif du Canigó, par exemple, qui couvre plus de 105 000 ha (50 communes), dont 1/5<sup>ème</sup> est classé en Natura 2000, les diverses actions mises en œuvre ont permis de conserver un nombre fixe de personnes qui arrivent au sommet du Canigó (25 000 à 30 000), tout en reculant l'accès automobile en pied de massif, de diminuer le kilométrage de pistes et le nombre de véhicules. La gestion des flux s'est appuyée sur une boîte à outils complexe et a permis de réorienter le tourisme vers un tourisme plus doux, de développer des itinéraires de découverte du Massif en piémont en travaillant avec les socio-professionnels.

Dans le Grand site de France des Gorges de l'Hérault, une démarche de démarketing a été amorcée à l'été 2020, avec les acteurs du tourisme, pour freiner l'explosion des pratiques de baignade et de canyoning, sur un site naturel avec des cascades pétrifiantes. Un des 1ers arrêtés municipaux rendus possibles par la loi Climat-Résilience a été pris pour interdire l'accès au site pendant l'été 2022. Le motif de l'arrêté est l'impact écologique.

Dans ces deux exemples, les statuts de Grand site de France, de site Natura 2000, de Parc naturel régional, de réserve naturelle, etc. s'imbriquent et se complètent. Il serait intéressant de poursuivre la réflexion pour identifier, parmi toutes les solutions présentées par les Grands sites de France, celles que permet le statut de Natura 2000 « seul ». L'utilisation de crédits Natura 2000 pour des actions de « maraudage » par exemple, est possible dans certaines régions, mais pas dans d'autres, selon les participants à l'atelier.

Une participante a également indiqué la difficulté à pouvoir réaliser des suivis écologiques permettant d'évaluer l'impact de la fréquentation sur les espèces et les milieux des sites Natura 2000.

Besoins du réseau Natura 2000	Forces /atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger sur les différentes solutions explorées par les différents animateurs (personnel de terrain en pleine saison...)</li> <li>• Faire remonter les bons exemples (DOCOB intégrant ce sujet...)</li> <li>• Mieux connaître les acteurs en charge de ces sujets (tourisme...) et faire croiser les politiques (préservation de la biodiversité et tourisme, notamment au sein des Régions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Force des Copil : possibilité de réunir les élus, acteurs, institutions, services de l'Etat pour mieux mettre en cohérence cette politique</li> <li>• Superposition avec d'autres politiques à articuler pour une mise en cohérence en vue d'une meilleure gestion de la fréquentation</li> <li>• Evaluation des incidences : atout pour la gestion de la fréquentation (manifestation sportive etc.)</li> <li>• Leviers financier et scientifique</li> </ul>
Points de vigilance en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnement sur la posture des régions lorsque les sujets seront sensibles versus posture régalienne de l'État</li> <li>• Crainte d'un équilibre entre développement touristique et préservation de la biodiversité qui soit différent d'une région à l'autre</li> <li>• Inquiétudes sur le fait que les régions couvrent de vastes territoires et pourraient être plus éloignées du terrain que ne le sont les DDT(M) : importance du choix des élus régionaux qui seront impliqués sur Natura 2000 et importance du rôle de chef de file des régions vis-à-vis notamment des départements, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Occasion de mobiliser les compétences régionales en transversalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le tourisme (lien avec les CRT, campagnes de communication...),</li> <li>- la mobilité,</li> <li>- le développement économique, l'insertion professionnelle, les lycées, etc.</li> <li>- et la biodiversité.</li> </ul> </li> </ul>

**ATELIER 2 – Comment valoriser les bénéfices apportés par le réseau Natura 2000 ?**

**Animation :** Michel DELMAS, *Président du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, administrateur à Réserves Naturelles de France*

**Secrétaire :** Marine DAIRE, *Chargée de mission Natura 2000, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes*

**Défi à relever :** faire du dispositif Natura 2000 un outil de valorisation et de reconnaissance des territoires

**Contexte :**

En plus de sauvegarder la valeur intrinsèque de la nature, le réseau Natura 2000 peut également apporter de nombreux avantages socio-économiques aux territoires tels que le maintien de la qualité de l'eau, la préservation du paysage ou le développement du tourisme de nature.

Au centre de la relation entre les aires protégées et les acteurs de leurs territoires, les élus doivent trouver des bénéfices réciproques pour continuer à développer des projets d'aménagement tout en préservant la biodiversité au cœur de laquelle leurs territoires se trouvent.

**Objectifs :**

- Partager des retours d'expériences sur des actions de valorisation des plus-values apportées par les sites Natura 2000 ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.



### Retours d'expérience:

- 1 – Géraud RANVIER, Chargé de mission au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande : valorisation du site Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine » par le tourisme de nature (Normandie)
- 2 – Fabien DUPONT, Chargé de mission au Parc naturel régional des Ballons des Vosges : valorisation économique de la cueillette d'Arnica (Vosges)
- 3 – Stéphane ROUDIER, Maire de Condat-sur-Vézère, Vice-Président de la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, Président de la commission agriculture et forêt du Grand Site de France Vallée de la Vézère, Président du copil du site « Coteaux calcaires de la vallée Vézère » : mise en place d'une Association Foncière Pastorale Libre (Dordogne)

### Synthèse des échanges:

#### État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

En 2014, une étude publiée par la Commission européenne sur les avantages économiques du réseau Natura 2000 met en avant qu'il a un rôle essentiel à jouer dans la protection et l'amélioration de notre capital naturel. En plus de sauvegarder la valeur intrinsèque de la nature, l'investissement dans Natura 2000 procure de multiples avantages à la société et à l'économie au niveau local, régional, national et européen. Le réseau est une réserve importante d'habitats riches en carbone et constitue un élément de réponse clé aux défis que nous pose le changement climatique, tant par l'atténuation que par l'adaptation. Il apporte aussi d'autres avantages socio-économiques, tels que le maintien du débit et de la qualité de l'eau, la conservation des pollinisateurs naturels, la préservation du paysage et des valeurs d'agrément, et le soutien au tourisme et aux loisirs.

Selon cette étude, les avantages qui découlent de Natura 2000 sont de l'ordre de 200 à 300 milliards d'euros par an. Investir dans Natura 2000 a donc du sens et présente un intérêt direct pour les objectifs de croissance et d'emploi, car cela peut être un moteur pour l'économie locale et régionale.

Cette étude confirme aussi que, s'il est relativement possible de déterminer les valeurs des services écosystémiques, mesurer les services écosystémiques spécifiquement rendus par les sites Natura 2000 reste un défi pour l'évaluation économique. Cela vaudrait la peine d'y consacrer davantage d'efforts lors de futures analyses.

Enfin, il apparaît que malgré le déploiement depuis 30 ans d'un réseau conséquent de sites à l'échelle nationale et européenne, les bénéfices induits par le dispositif Natura 2000, pourtant nombreux, semblent encore mal connus et trop peu valorisés sur les territoires et auprès des acteurs : il est donc essentiel de faire connaître les avantages offerts par le réseau.

#### Questions clés liées à la valorisation des sites Natura 2000 :

- Comment valoriser les sites Natura 2000 : territoires, actions mises en œuvre, activités et bénéfices apportés ?
- Quels sont les outils à mobiliser pour valoriser les sites Natura 2000 et quel est le public cible ?

#### Actions proposées pour répondre au défi :

Pour valoriser les sites Natura 2000, il est possible, d'une part, de mobiliser des outils existants bien que certains mériteraient d'être davantage développés et, d'autre part, de mettre en œuvre tout un panel d'actions :

Visibilité du réseau Natura 2000 sur les territoires via des outils de communication :

- Utilisation du logo Natura 2000
- Réalisation de films / court-métrages
- Organisation des grands prix Natura 2000...

Valorisation des pratiques vertueuses sur les sites Natura 2000 et des bénéfices apportés :

- Mobilisation et valorisation des paiements pour services environnementaux
- Organisation du concours des pratiques agro-écologiques (prairies et parcours)

Mise en avant de l'attractivité du territoire :

- Développement de filières et création d'emplois qualifiés de « nouveaux » associés à celles-ci
- Utilisation du marketing territorial
- Mise en place d'outils de découverte de territoire (organisation de séjours / tours par exemple)

Autres outils – plans – programmes mobilisables :

- Dotation biodiversité
- Contrat de relance et de transition écologique
- Label « bas carbone »
- Plan alimentaire territorial, plan climat-air-énergie-territorial

Besoins du réseau Natura 2000	Forces / atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration/augmentation de la visibilité du réseau Natura 2000 sur les territoires et auprès des différents acteurs</li><li>• Communication auprès des élus : comment s'adresser aux élus et les convaincre ?</li><li>• Formation des élus, des acteurs socio-économiques et du grand public</li><li>• Amélioration des connaissances et valorisation des services écosystémiques induits par le réseau Natura 2000</li><li>• Amélioration de l'interface avec la recherche</li><li>• Création d'un réseau d'ambassadeurs du réseau Natura 2000 sur les territoires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Multitude de possibilités pour le tourisme, les loisirs... fondés sur la nature</li><li>• Présence d'activités socio-économiques axées sur les valeurs naturelles et les traditions culturelles des sites</li><li>• Territoires préservés qui sont attractifs en termes de qualité de vie pour les citoyens</li><li>• Réseau important : nombreux retours d'expérience pouvant être capitalisés et diffusés</li></ul>
Points de vigilance en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de mobilisation en regard des autres politiques régionales</li><li>• Effet de « métropolisation » avec une absence de relations de proximité</li><li>• Déficit de moyens humains</li><li>• Différences d'arbitrage entre les niveaux Etat / Région / Département</li><li>• Dilution de Natura 2000 dans les politiques régionales entraînant un manque de lisibilité des actions</li><li>• Problème de gouvernance des sites interrégionaux</li><li>• Reprise de Natura 2000 dans la communication de la Région</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir une politique plus ambitieuse</li><li>• Responsabilisation des régions</li><li>• Proximité donc meilleure appropriation locale</li><li>• Cohérence publique locale renforcée</li><li>• Diversité des sources de financement</li><li>• Possibilités d'expérimentation et d'innovation</li><li>• Droit à dérogation</li><li>• Facilitation de la mise en relation des acteurs ayant des objectifs communs (AP, TVB etc.)</li><li>• Reprise de Natura 2000 dans la communication de la Région</li></ul>



### ATELIER 3 – Comment accompagner les présidents de comité de pilotage dans leur mission ?

**Animation:** Jean-Luc BLAISE, Élu porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

**Secrétaire:** Éric BRUA, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



**Défi à relever:** faire des présidents de comité de pilotage des ambassadeurs du réseau Natura 2000

#### Contexte:

60 % des comités de pilotage sont actuellement présidés par un élu.

Si pour la plupart, leur fibre écologique et leur sensibilité environnementale les ont conduits à prendre la présidence d'un ou plusieurs comité(s) de pilotage, beaucoup ont une vision succincte de la politique Natura 2000 du fait de sa complexité et de la technicité qu'elle nécessite.

Les débuts de mise en œuvre du dispositif Natura 2000 ont été compliqués entre les représentants de l'État et les parties prenantes notamment pour faire accepter les périmètres des sites et trouver la meilleure façon de travailler au niveau local.

Les réactions d'opposition fortes se sont régulées au fil des années et ces derniers temps, un regain d'intérêt de la part des élus se fait même ressentir avec notamment la volonté de mieux s'approprier le rôle qu'ils ont à jouer dans la préservation de la biodiversité.

#### Objectifs:

- Réfléchir aux types d'outils à développer au niveau national et à d'autres échelles géographiques pour répondre aux besoins des élus lors de leur prise de poste de Président de comité de pilotage ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

#### Retours d'expérience:

- 1 – Christian GOGNY, Maire, président de site N2000 / PNR Massif des bauges.  
Retour d'expérience en tant que président de Copil
- 2 - Marine HEDIARD, Chargée de mission Natura 2000 à Landes Nature et Nicolas LAPEYRE, exploitant agricole

#### Synthèse des échanges:

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

Le rôle du président de comité de pilotage (copil) est d'assurer le bon déroulement de la concertation sur le site Natura 2000 en animant les réunions du copil et en veillant à la bonne intégration de Natura 2000 dans les politiques de développement du territoire.

Il est en lien direct avec la structure animatrice du site afin de suivre au plus près la mise en œuvre du document d'objectifs.

Concrètement, il pilote le copil avec la structure animatrice ; il peut accompagner l'animateur dans la réalisation de ses missions et porte la politique Natura 2000 sur le territoire, notamment en incitant les autres élus à prendre en compte et/ou à valoriser la biodiversité dans la mise en œuvre d'autres politiques locales.

Dans tous les cas, on constate que l'animation est beaucoup plus efficace sur les sites Natura 2000 sur lesquels les Présidents de copils s'impliquent aux côtés des animateurs pour porter la démarche sur le territoire.

Cette implication sous-entend cependant de passer du temps à comprendre le fonctionnement de la politique et à s'approprier les enjeux des sites ; ce qui peut représenter un facteur limitant.

Malgré la présidence de plus de 60 % de copils par des élus, il reste néanmoins difficile pour certains sites Natura 2000 de recruter des candidats et il n'est pas rare que ces derniers se retrouvent « parachuter » dans ce rôle sans réelle conviction de prime abord sur la plus-value du réseau Natura 2000.

Le rôle du président n'est pas encadré par la réglementation : il est donc indispensable d'accompagner les élus au moment de leur prise de poste pour qu'ils le définissent avec la structure animatrice en fonction des enjeux du site, des difficultés, des besoins...

Les présidents de comité de pilotage doivent être des animateurs territoriaux capables de dynamiser et mobiliser les membres du copil et, d'impulser la mise en place d'initiatives par les communes présentes dans les sites Natura 2000. Pour cela, ils doivent disposer de documents de communication sur lesquels s'appuyer pour expliquer les enjeux des sites aux parties prenantes. Ils doivent également avoir accès à des formations sur le fonctionnement de la politique mais aussi sur les techniques d'animation territoriale.

#### Questions clés liées à la présidence des sites Natura 2000 :

- Comment redonner un rôle décisionnel au comité de pilotage pour mobiliser les présidents de copils ?
- Comment acculturer les élus à Natura 2000 et au rôle de président de copil ?
- Comment challenger l'animation des territoires ?

#### Actions proposées pour répondre au défi:

- Organiser des journées inter-copil thématiques pour partager des retours d'expériences et les difficultés perçues par les acteurs du territoire ;
- Développer des parrainages entre anciens présidents de comités de pilotage et nouveaux arrivants ;
- Avoir deux co-présidents pour les grands sites Natura 2000.

Pour redynamiser les comités de pilotage :

- Inviter des acteurs locaux pour témoigner sur les actions mises en place et redonner plus de sens à ces réunions ;
- Les ouvrir à tous les utilisateurs des sites Natura 2000 ;
- Raccourcir leur durée et laisser du temps pour les débats ;
- Les élargir à d'autres enjeux qui intéressent plus les élus (changement climatique...);
- Mettre en place des commissions techniques (sur la PAC par exemple) ;
- Regrouper les copils lors que les élus concernés sont les mêmes.

Organiser et animer des formations pour les présidents de copil :

- Sur le fonctionnement de la politique Natura 2000 ;
- Sur l'appropriation territoriale des sites.
- Disposer d'un kit d'information pour les présidents de comité de pilotage sur « comment piloter un site Natura 2000 ? » ;
- Mettre en place un comité départemental pour les présidents de copil et organiser des rencontres annuelles ;
- Créer des comités des élus Natura 2000 entre présidents de copil de sites animés par une même structure animatrice.





Besoins du réseau Natura 2000	Forces /atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des remontées d'information des communes présentes dans les sites pour que le président sache ce qu'il s'y passe</li> <li>• Former les élus Natura 2000 à leur rôle de président</li> <li>• Redonner une utilité au comité de pilotage</li> <li>• Accompagner la prise de conscience par le président de copil de sa légitimité</li> <li>• Élargir les enjeux abordés lors des comités de pilotage à des sujets qui intéressent plus les élus (les rendre moins techniques)</li> <li>• Avoir des temps d'échanges sur le terrain entre les présidents de copil et les acteurs locaux</li> <li>• Prendre en compte le « savoir » des élus</li> <li>• Avoir des délégations d'élus pour aider les présidents de copils qui ne peuvent porter seuls le sujet et le défendre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui de l'animateur qui permet de « briefer » le président de comité de pilotage</li> <li>• Présence de techniciens spécialisés dans les structures animatrices qui peuvent appuyer le président de copil sur des thématiques particulières (urbanisme, gestion de l'eau...)</li> <li>• Pour les PNR, plus facile de mutualiser les présidences de copil</li> </ul>
Points de vigilance en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politisation des comités de pilotage</li> <li>• Avoir deux interlocuteurs : régions (animation) et État (procédures), ce qui peut compliquer la compréhension du dispositif par les présidents de copil</li> <li>• Gestion des sites interrégionaux</li> <li>• Distance entre les interlocuteurs des services techniques des régions et les structures animatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des nouveaux leviers pour répondre aux besoins des élus</li> <li>• Avoir une meilleure prise en compte de l'approche territoriale de la politique Natura 2000</li> <li>• Pourvoir s'appuyer sur différentes compétences et financements en lien avec les politiques sectorielles pilotées par les régions</li> <li>• Avoir des copils plus ouverts</li> <li>• Avoir une meilleure écoute des élus locaux de la part des élus régionaux</li> </ul>

#### ATELIER 4 – Comment consolider le financement du réseau Natura 2000 ?

**Animation :** Baptiste MAURY, Chef du bureau des outils territoriaux de la biodiversité – ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**Secrétaire :** Matthieu VIALLEFONT, Chargé de mission animation de réseau - Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



**Défi à relever :** faciliter la mobilisation des fonds européens

#### Contexte :

Le financement de la politique Natura 2000 repose sur des sources multiples, aussi bien communautaires (FEADER, LIFE, FEDER) que nationales. Les élus de terrain, notamment en tant que présidents de copil, constituent des partenaires essentiels aux côtés de l'État et des Régions, pour préserver la biodiversité. La réussite du réseau Natura 2000 repose

grandement sur sa capacité à mobiliser largement dans les territoires et à s'appuyer sur les dynamiques locales. Cependant, la complexité administrative des fonds européens, le manque d'appui au montage des projets et l'insuffisance de moyens financiers dédiés au réseau Natura 2000 rendent difficiles la mise en œuvre du dispositif et mettent à mal les dynamiques engagées par les animateurs sur le terrain pour répondre aux attentes des acteurs locaux.

#### Objectifs :

- Partager des solutions mises en place par des élus locaux pour aller chercher les fonds européens ;
- Réfléchir au développement de dispositifs d'accompagnement technique, administratif et scientifique à l'échelle nationale et/ou régionale pour faciliter la mobilisation des financements ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

#### Retours d'expérience :

- 1 – Jérémie CRESPIEN, Chargé du suivi de l'application des directives Nature par la France à la Direction Générale de l'Environnement - Commission européenne : présentation du fonctionnement des fonds européens et mobilisation
- 2 – Lucie LABBE, Chargée de mission fonds européens – OFB : présentation du LIFE Stratégique Nature pour la France – focus sur l'appui aux territoires
- 3 – Christophe LEPINE, Président du CEN Hauts-de-France et de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels : démarche du CEN Hauts-de-France auprès de la Caisse des dépôts

#### Synthèse des échanges :

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

Le financement du réseau Natura 2000 français repose largement sur les fonds européens. L'article 8 de la Directive Habitats affirme : « les États membres communiquent à la Commission, selon les besoins, les montants qu'ils estiment nécessaires dans le cadre du cofinancement communautaire pour leur permettre de remplir les obligations ».

Ainsi, sur la période 2014-2020, 22 Mds€ ont été dépensés par l'Europe pour financer le réseau Natura 2000 (FEADER : 15 Mds€. FEDER : 5 Mds€. LIFE : 1 Mds€. INTERREG : 600M€).

Pour la programmation 2021-2027, les États membres ont estimé leurs besoins à 10 Mds€ par an. La France a quant à elle estimé ses besoins à 650M€ par an. Les chiffres de la programmation 2021-2027 vont être rendus publics prochainement par la Commission européenne.

La mobilisation des fonds européens structurels suit une logique bien particulière. Le cadre européen fixe un certain nombre d'orientations, qui sont par la suite déclinées et précisées par les États membres dans leurs Accords de partenariat et leurs PSN. Chaque Région décline par la suite ces documents dans des Programmes opérationnels (PO, en cours d'approbation pour la période 2021-2027), eux-mêmes précisés par des Documents de mise en œuvre (DOMO). Les Régions sont ainsi les autorités de gestion pour la mobilisation de ces fonds européens structurels.

La mobilisation des fonds européens sectoriels (ex : LIFE) s'effectue directement auprès de la Commission européenne.

A noter également qu'une intégration renforcée des enjeux environnementaux est mise en avant par l'Europe. Par exemple, la PAC doit participer à la mise en œuvre de la législation nature et des objectifs environnementaux et climatiques de l'Union.



De son côté, le plan de relance européen à la suite de la crise sanitaire a permis de débloquer 750 Mds€, mis à disposition des États membres. Ce plan doit contribuer à la préservation de la biodiversité, mais aucun fléchage particulier n'a été inscrit. Seul un principe de dépenses non dommageables à la biodiversité a été prévu. Mais des retours d'expériences semblent indiquer que ce principe n'a pas toujours été respecté.

Pour les années à venir, les financements européens en faveur de la protection de la biodiversité devraient augmenter. La Commission européenne a programmé d'avoir 7,5 % du budget européen dédié à la biodiversité en 2024, puis 10 % en 2026. Se pose néanmoins la question de la méthodologie de fléchage développée par la Commission européenne, qui menait jusqu'à présent à une surestimation, notamment au niveau de la PAC. La Cour des comptes de l'UE a ainsi demandé à la Commission à ce que cette méthodologie soit revue. Ce travail est en cours.

#### Questions clés liées à la mobilisation des sources de financement :

Deux grandes questions clés ont été posées au sujet de la mobilisation des sources de financement pour le réseau Natura 2000.

La première question correspond à celle des difficultés qu'éprouvent les acteurs dans les territoires à la mobilisation des fonds européens structurels. Ces difficultés s'expliquent par trois raisons principales :

1. La complexité administrative et financière et le manque de lisibilité des règles
2. Les difficultés à identifier les co-financements
3. La nécessité d'avancer les fonds, et les délais de recouvrement

Cela a pour conséquence la mise en difficulté financière de nombreuses structures dans les territoires, pouvant aller jusqu'à la cessation de paiement. De ce fait, de nombreuses structures se détournent progressivement de ces fonds européens pour financer Natura 2000, soit en réduisant la part de ces financements, soit en excluant totalement ces financements. Des fonds européens initialement prévus pour financer Natura 2000 se retrouvent ainsi sous-utilisés, voire complètement délaissés.

La seconde question clé renvoie à la future décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions, à compter du 1er janvier 2023. Le risque politique que certaines Régions n'inscrivent pas de financements pour Natura 2000 dans leurs Programmes opérationnels a été souligné, avec l'exemple actuel de la région AURA. Cette décentralisation pose ainsi la question de la stabilité et de la pérennité du réseau Natura 2000 en France, mais aussi de sa cohérence à l'échelle nationale.

Il a notamment été souligné le fait qu'en cas de disparition de l'animation Natura 2000 sur certains territoires, les MAEC risquaient de n'être portées plus que par les agriculteurs et chambres d'agriculture, ce qui pourrait entraîner une réduction forte de leur volet environnement.

#### Actions proposées pour répondre au défi :

Afin de répondre aux difficultés de mobilisation des fonds européens structurels, plusieurs pistes de solution ont été discutées.

La première correspond au fait de s'appuyer sur l'ingénierie existante et disponible dans les territoires. Les services des Régions peuvent en effet être sollicités pour obtenir des informations concernant les Programmes opérationnels (PO) et les Documents de mise en œuvre (DOMO). Les ARB peuvent également apporter leur aide en matière d'ingénierie administrative et financière pour la mobilisation des fonds européens. Par exemple, en Bretagne, l'ARB dispose de trois postes en ce sens. En Grand Est, le LIFE Biodiv'Est finance 7 postes

pour cela à l'échelle régionale. Le LIFE SN, porté par l'OFB, va permettre de financer 1 à 2 postes par Région pour favoriser la mobilisation des fonds européens à partir de 2025. Enfin, pour les structures ayant les financements suffisants, le recrutement d'une personne dédiée à la mobilisation des fonds européens s'est révélé être une solution rentable.

Afin de faciliter la mobilisation des fonds européens, l'importance pour les acteurs de terrain de faire remonter leurs besoins aux Régions a été mis en avant, afin que les PO et les DOMO correspondent à ces besoins de terrain.

Un autre levier correspond à l'information et la formation. De nombreuses ressources sont disponibles en ligne gratuitement, comme le site web « L'Europe s'engage » : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>.

En ce qui concerne les problématiques d'avance et de recouvrement des fonds européens, la solution de création d'un fonds national d'avance de trésorerie a été proposée, pouvant être porté par l'OFB ou la CDC par exemple. L'enjeu de trouver les financements pour abonder ce fonds reste néanmoins à régler. D'autres solutions, au niveau local, ont également été mises en avant. Par exemple, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a négocié auprès de la CDC et de la Banque des territoires l'ouverture d'un découvert à tarif préférentiel de 1M€, à condition de justifier que les financements européens vont finir par arriver. Pour autant, les participants ont insisté sur la nécessité d'une solution pérenne au niveau national. De leur côté, certaines Régions travaillent avec les DREAL afin d'anticiper sur certains sites des financements sur 2 ans. Des Régions essaient également de négocier avec l'Europe pour pouvoir faire des avances de trésorerie tant sur l'animation que pour les contrats.

Toujours sur les enjeux de financement, l'absence de fléchage de la dotation biodiversité de l'État aux communes a été déploré. Si la mise en place de règles pour un meilleur fléchage ne semble pas envisageable à court ou moyen terme, une meilleure information aux communes de la part des préfets autour de cette dotation biodiversité pourrait être mise en place. Les animateurs des sites Natura 2000 pourraient également essayer de mobiliser leurs communes pour qu'elles utilisent ces financements pour Natura 2000 notamment.

Enfin, deux solutions de plus long terme ont été identifiées. La première correspond au fait de s'inspirer des autres États membres de l'Union européenne pour lesquels la mobilisation des fonds européens se déroule dans de meilleures conditions. La seconde renvoie à la création d'une avance de 50 % pour l'utilisation des fonds européens, tel que cela existe pour les projets LIFE.

Pour ce qui est de la décentralisation et du risque politique associé, la principale solution qui a été identifiée correspond à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour de Natura 2000. Cette mobilisation doit en effet permettre d'assurer le fait que les Régions assurent le financement du réseau Natura 2000, et remplissent ainsi leurs obligations européennes.

Les acteurs en mesure de se mobiliser sont :

- La Commission européenne, qui a d'ores-et-déjà engagé un dialogue en direct avec les Régions, et qui a le pouvoir de contentieux en dernier recours. La Commission européenne est également en mesure d'apporter des modifications aux programmes de financement ;
- L'État, puisque ce processus de décentralisation fait de Natura 2000 une compétence partagée entre l'État et les Régions. Les Régions devront ainsi faire un rapport de situation à l'État pour remplir les obligations européennes ;



- L'Office Français de la Biodiversité, et la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires, qui ont un vrai rôle d'acculturation des Régions à leurs nouvelles compétences sur Natura 2000 ;
- Les élus locaux, et notamment les présidents de Copil, qui ont la possibilité de faire remonter des éléments à leurs élus régionaux ;
- Les acteurs des territoires, et notamment les animateurs de sites Natura 2000.

Besoins du réseau Natura 2000	Forces /atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification des règles</li> <li>• Développement de l'ingénierie administrative et financière dans les territoires</li> <li>• Solutions d'avance de trésorerie</li> <li>• Formation à la mobilisation des fonds européens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une ingénierie administrative et financière dans les territoires (ARB, PNR, Régions...)</li> <li>• Existence d'une offre d'informations et de formations importante</li> <li>• Identification au niveau local de solutions d'avance de trésorerie</li> <li>• Structuration du réseau Natura 2000 (mission inter-réseaux, centre de ressources de l'OFB...)</li> </ul>
Points de vigilance en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque politique que les Régions n'inscrivent pas de financements pour Natura 2000 dans leurs Programmes opérationnels</li> <li>• Risque en matière de continuité pour l'année 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible effet d'entraînement entre les Régions</li> <li>• Développement de l'ingénierie administrative et financière et de l'accompagnement des acteurs de terrain</li> </ul>

#### ATELIER 5 – Comment impliquer l'ensemble des élus dans le dispositif Natura 2000 ?

**Animation :** Séverine CASASAYAS, Directrice - Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

**Secrétaire :** Jérôme FOUERT-POURET, Animateur Natura 2000 – Parc naturel régional des Landes de Gascogne



**Défi à relever :** conforter l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires

#### Contexte :

Plus de 13000 communes sont concernées par un site Natura 2000. L'implication directe des élus est un des facteurs de réussite de la gestion des aires protégées et de la protection de la biodiversité car elles se fondent sur la responsabilité des territoires.

Au regard de l'urgence écologique reconnue aujourd'hui par tous, il est primordial de renforcer la mobilisation de l'ensemble des élus et d'impulser la mise en œuvre d'initiatives coordonnées en faveur de l'environnement.

#### Objectifs :

- Partager et imaginer des outils, méthodes et démarches d'ancrage territorial qui permettent de mobiliser et d'impliquer tous les élus à l'échelle d'un site Natura 2000 notamment à travers des initiatives conduites dans le cadre des comités de pilotage ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

#### Retours d'expérience :

- 1 - Paul SAUBOUA, Responsable gouvernance et usage pour le LIFE MARHA, Office Français de la Biodiversité - retour d'expérience sur les travaux Marhagouv : enseignements à destination des élus et premières pistes d'accompagnement de sites Natura 2000 en mer sur l'implication de leurs élus
- 2 – Lucie SCHAEFFER, Chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional de Camargue : présentation de l'élus Tour dans le cadre du collectif « éducation aux territoires du fleuve Rhône »

#### Synthèse des échanges :

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

La mobilisation des élus dans le réseau Natura 2000 est déjà ancienne et concrète sur de nombreux territoires mais repose le plus souvent sur quelques élus, principalement ceux tenant la présidence des comités de pilotage. Le format des comités de pilotage, surtout en phase d'animation bien installée, montre ses limites et ne suffit pas à la bonne appropriation par l'ensemble des élus locaux des enjeux et des possibilités d'implication concrète dans la gouvernance des sites.

Aux échelles régionale et nationale du réseau, la mission inter-réseaux vise à combler aujourd'hui une lacune ancienne qui rendait l'implication des élus invisible ou bornée aux périmètres de leurs sites. Plus localement, différentes initiatives ont vu le jour pour améliorer cette implication autour de réseautages et de formats de gouvernance plus restreints et de moments de partage plus appliqués sur le terrain.

Le corolaire d'une plus forte implication des élus dans le programme Natura 2000 est la vulnérabilité aux positions politiques à l'échelle régionale comme aux échelles plus locales.

Questions clés liées à l'implication des élus Natura 2000 :

- Comment dépasser les limites actuelles inhérentes au format copil et au binôme animateur / président de copil ?
- Comment susciter un intérêt pour l'ensemble des élus et leur donner envie d'agir ?
- Comment interpréter les forces et faiblesses des initiatives de mobilisation menées à ce jour ?
- Quelles échelles de travail et quelle articulation des périmètres N2000 et des périmètres des mandatures ?
- Quelles projections de la décentralisation vers les régions sur le thème de la mobilisation des élus locaux ?

Actions proposées pour répondre au défi :

- 1- Mieux investir les différentes échelles de travail permises par le réseau Natura 2000 :
  - renforcer les efforts de réseautage, restés lacunaires pendant 20 ans, aux échelles régionales et nationales au profit des élus anciennement impliqués ou prochainement impliqués (décentralisation)
  - innover par des formats de proximité plus efficaces : ateliers pratiques, tournées, groupes de travail inter-sites, animation spécifique aux échelles des intercommunalités
- 2- Multiplier les élus relais aux côtés du président de comité de pilotage et clarifier les rôles de chacun parmi les élus impliqués ;
- 3- Privilégier les échanges très opérationnels et composer en temps réel avec les actualités des territoires ;
- 4- Poursuivre et renforcer l'appropriation par les élus des spécificités de N2000 : leviers financiers dédiés, appuis et conseils en amont des projets, transversalité, apports inédits de connaissances scientifiques pour beaucoup de territoires et meilleure aide à la décision.





## Quelles portes d'entrée/sujets pour susciter l'intérêt des élus et leur donner envie d'agir ?

Type d'intérêt	Réponses/initiatives Natura 2000
Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à des financements européens spécifiques avec des leviers encore uniques (MAEC, contrats Natura 2000 par ex)</li> <li>• Éligibilité à la dotation biodiversité</li> </ul>
Économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise l'appui technique et les rencontres en amont des projets en incarnant la séquence ERC donc des économies potentielles</li> <li>• Développement du tourisme « nature »</li> </ul>
Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui de l'animateur par son rôle de conseiller et de facilitateur</li> <li>• Développement de liens élus/techniciens</li> <li>• Permet d'ancrer une meilleure efficacité des échanges amont en phase d'avant-projet</li> <li>• Équilibre réglementaire trouvé entre le <i>trop</i> et le <i>pas assez</i></li> </ul>
Sécurité face aux aléas naturels (incendies et inondations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches actions du DOCOB et contrats Natura 2000 avec des intérêts convergents (entretien de milieux ouverts et restauration de zones humides par ex)</li> </ul>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité pour les collectivités de se positionner en portage et présidence copil</li> <li>• Position des élus dans la facilitation territoriale et la prise en compte des intérêts socio-économiques</li> <li>• Cultive les relations entre élus de collectivités voisines</li> </ul>
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation du territoire, site « labelisé » reconnu</li> <li>• Responsabilise et permet une référence face aux enjeux futurs comme le climat</li> </ul>
Éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites bien conservés en support aux interventions scolaires et grand public</li> </ul>
Scientifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances naturalistes améliorées et souvent uniques dans les territoires ruraux sans moyens dédiés</li> </ul>
Communication et valorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité des implications locales des élus</li> </ul>

Les motivations à agir et à s'impliquer relèvent à la fois des intérêts propres aux élus porteurs saisis d'un mandat à piloter l'animation en relation étroite avec leur binôme technicien, mais aussi plus largement des élus concernés par Natura 2000. Les élus peuvent mieux s'impliquer s'ils ont le sentiment d'être utile et de mieux maîtriser les sujets.

Les élus pourraient mieux faire valoir leur rôle de garant des enjeux de conservation et de leur conciliation avec les intérêts socio-économiques en se saisissant des leviers souvent inédits avec Natura 2000 autour des intérêts financiers et scientifiques au profit de leurs territoires. La nuance est à faire entre « aider un élu » et « aller dans le sens d'un élu ».



## Quelle échelle de travail pour l'implication des élus ?

Quelle échelle ?	Quelle finalité ?	Quel(s) acteur(s) ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des retours d'expériences</li> <li>• Cohérence entre les territoires</li> <li>• Aide à la décision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission inter-réseaux</li> <li>• Présidents de copils et élus des Régions</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoires de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération entre sites N2000 et articulation avec autres outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon projets: interco, PETR</li> <li>• Cultiver le réseautage: échanges entre élus sur une même thématique et entre thématiques</li> <li>• Groupes territoriaux efficaces: chacun ayant défini des objectifs au final identiques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périmètres de sites: site N2000, PNR...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler à une échelle où les enjeux sont identiques et font sujet commun</li> <li>• Portage unique visible et meilleure déclinaison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus copil ou syndicats</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon besoins, division du territoire N2000 au rang inter-communal: le plus efficace face à des problématiques déjà partagées (urbanisation, eau, etc.) et logistique facilitée pour se rassembler</li> <li>• Acquisition de connaissances communes</li> <li>• Avis des élus « chez eux » après co-construction avec les porteurs de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Binôme technicien-élus</li> <li>• Élus de proximité</li> <li>• Représentants socio-pro et habitants</li> </ul>

Les échelles pertinentes pourraient être celles qui permettent l'effet d'entraînement pour chaque échelon d'élus pouvant se rendre sur les sites où des actions N2000 sont menées et mieux y percevoir les possibilités d'actions et les enjeux de gouvernance locale.

La transversalité de N2000 sur les thématiques abordées, le positionnement privilégié de facilitateur en amont des projets susceptibles d'avoir des incidences, la proximité des élus intercommunaux avec leur terrain sont des appuis essentiels. La cohésion au sein d'une intercommunalité est un facteur de réussite mais peut à défaut devenir source de blocage.

En parallèle de ces notions d'échelles et de finalités, se pose la question du mandat et du niveau possible et voulu d'intervention et d'implication pour un élu N2000 à ces différentes échelles.



Besoins du réseau Natura 2000	Forces /atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comités de pilotage trop cadrés et administratifs : besoin de saisir les élus de façon plus pro-active</li> <li>• Décloisonner les relations élus/techniciens</li> <li>• Permettre aux élus de se projeter et d'initier des relais auprès de leurs pairs</li> <li>• Trouver le bon équilibre entre mobilisation régulière et sur-sollicitation</li> <li>• Repenser les périmètres de mobilisation : développer des initiatives multi-sites et connecter les politiques à l'échelle de certains habitats où les enjeux sont communs et/ou liés</li> <li>• Donner aux élus le sentiment d'être utile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée très opérationnelle des échanges élus-techniciens</li> <li>• Transversalité de Natura 2000 sur les thématiques abordées</li> <li>• Positionnement privilégié de facilitateur en amont des projets susceptibles d'avoir des incidences</li> <li>• Proximité des élus intercommunaux avec le terrain</li> <li>• La cohésion au sein d'une intercommunalité est un facteur de réussite mais peut à défaut devenir source de blocage</li> </ul>
Points de vigilance en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de perte de vision globale et impartiale de l'État donnée par les DDTM</li> <li>• Les statuts des agents d'État permettent un discours neutre et « plus régalien », les agents des régions auront une posture plus sujette aux arbitrages politiques</li> <li>• Vulnérabilité du programme N2000 à la position politique où chaque facteur de risque et facteur de réussite sont des résultantes assez directes des ententes politique</li> <li>• Instabilité et arythmie politiques dans la mise en œuvre du programme au gré des mandatures sixtennales pour les régions et quinquennales pour les communes</li> <li>• Question sur la responsabilité et le chef de filât : l'obligation de moyens confiée à la Région versus l'obligation de résultats vis-à-vis de l'Europe portée par l'État. Et en corolaire : où seront les compromis et les bénéfices, en faveur de la biodiversité ou des projets ?</li> <li>• Allongement de la distance physique des antennes régionales en comparaison avec les proximités départementales des DDTM</li> <li>• Inertie dans le transfert avec des agents prenant la compétence et des élus et agents méconnus localement. Retards administratifs et changements réguliers d'interlocuteurs sont des facteurs de risque pour un désengagement local des élus (et des acteurs).</li> <li>• Risque de scission relative dans le réseau N2000 dans le cas des sites terrestres entièrement transférés et les sites mixtes qui ne le seront pas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les élus régionaux sur la biodiversité autour d'un outil de gestion capable de s'adapter aux particularités des territoires</li> <li>• Absence historique des élus régionaux dans les instances locales de pilotage N2000 avec occasion donnée de faire évoluer cette implication sur le terrain avec des échanges élus à élus</li> <li>• Mise en cohérence des politiques sectorielles pilotées par les régions avec des élus se portant déjà garants de ces transversalités via les SRADET par exemple</li> <li>• Relations plus fluides espérées aux différents échelons des collectivités territoriales, ancrées sur des relations plus humaines et moins « froides »</li> <li>• Mobilisation des fonds européens espérée plus fluide avec antériorité de gestion des fonds FEADER et FEDER</li> </ul>

## ATELIER 6 – Comment mobiliser les citoyens dans les sites Natura 2000 ?

**Animation :** Matthieu VIALLEFONT, Chargé de mission animation de réseau – Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

**Secrétaire :** Mara RIHOUEY, Chargée de mission Natura 2000 – Office Français de la Biodiversité



**Défi à relever :** placer les citoyens au cœur des sites Natura 2000

### Contexte :

Pour le grand public, Natura 2000 reste perçu comme une politique technique, assez difficilement connue et comprise. Malgré de nombreuses actions d'éducation à l'environnement, d'organisation de sorties nature ou de chantiers bénévoles, le réseau Natura 2000 souffre encore d'un manque d'appropriation par les habitants et les usagers des sites.

Pour faire adhérer les citoyens à la démarche, il est important de partager les enjeux de préservation de la biodiversité, comme ceux d'un bien commun à maintenir et à valoriser.

### Objectifs :

- Partager des retours d'expérience ayant facilité l'adhésion de la population à la démarche ;
- Réfléchir au développement de nouveaux outils contribuant à la compréhension et l'appropriation des enjeux Natura 2000 par les citoyens ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

### Retours d'expérience :

- 1 – Sophie-Coste DURIEUX, Chargée de mission Natura 2000 : présentation des actions de communication développées à l'échelle locale et départementale (07)
- 2 – Gaël CALVAR – Président de Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant de l'Aulne et Sylvestre BOICHARD, chargé de mission Natura 2000 : création d'un comité des usagers pour le site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » (29)
- 3 – Emeric DU VERDIER – Directeur du CEN Loir-et-Cher : mise en place de chantiers participatifs et de chantiers écoles pour agir sur la restauration des pelouses calcicoles sur le site Natura 2000 de Thoré la Rochette (41)

### Synthèse des échanges :

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

Les français sont de plus en plus sensibilisés aux enjeux de préservation de la biodiversité. C'est ce que montre l'enquête du CGDD « les français et la nature ». Ainsi, 1/3 des français disent ressentir les effets de l'érosion de la biodiversité dans leur quotidien.

En zoomant un peu, on se rend compte que les plus jeunes sont parmi les plus sensibilisés. En 2017, les moins de 25 ans étaient en effet deux fois plus nombreux à choisir cette réponse que les personnes âgées de 70 ans et plus. Deux ans plus tard, le niveau de préoccupation à l'égard de la biodiversité a progressé dans toutes les tranches d'âge mais les moins de 25 ans restent



toutefois les plus préoccupés par cette question: ils sont 39 % à placer la disparition de certaines espèces végétales ou animales au cœur de leurs préoccupations environnementales.

Pourtant, le passage à l'action reste pour le moment relativement faible: 4 français sur 10 estiment qu'ils pourraient s'impliquer davantage pour protéger la nature. Les principaux freins identifiés à ce passage à l'action sont le manque d'informations et le sentiment de ne pas avoir les moyens d'agir.

Ce manque d'informations et de connaissance est particulièrement criant au niveau de Natura 2000. En 2018, 29 % des européens n'avaient jamais entendu parler du terme « biodiversité » et 70 % ne connaissaient pas le réseau Natura 2000.

Pourtant, de nombreuses initiatives locales existent, comme des sorties nature, des actions d'éducation à l'environnement, des chantiers bénévoles. Les Grands Prix Natura 2000, organisés par l'OFB, mettent également en lumière un certain nombre de ces initiatives.

Questions clés liées à l'implication des élus Natura 2000:

- Comment passer à la vitesse supérieure, et enclencher une dynamique de mobilisation citoyenne sur Natura 2000 qui soit globale ?
- Comment mobiliser de nouveaux publics autour de Natura 2000 ?
- Quels outils développer au niveau local comme national pour favoriser la mobilisation citoyenne autour de Natura 2000 ?

Actions proposées pour répondre au défi:

1 - Pour favoriser la mobilisation citoyenne autour de Natura 2000, il faut les informer. Pour renforcer la connaissance de Natura 2000 par les citoyens, de nombreux outils de communication existent. Un certain nombre d'entre eux ont été présentés par Sophie COSTE-DURIEUX du site Natura 2000 « Rompon-Ouzève-Payre ». Chaque outil possède des avantages et des inconvénients, résumés dans le tableau suivant:

OUTILS	+	-
<b>Expo Natura 2000</b>	Valorisation, vulgarisation, utilité, retours positifs	Coût, disponibilité, temps de travail
<b>Revue Terres de nature</b>	Valorisation, contenu, large distribution	Coût, impression papier, coordination, temps de travail
<b>Site internet</b>	Temps, coût, diffusable, boîte à outils	Peu consulté/connu
<b>Plaquettes de présentation</b>	Valorisation, vulgarisation, mise en avant des sites, large distribution, utilité	Coût, temps de travail
<b>Infolettre</b>	Valorisation, vulgarisation, large distribution, coût, temps	Visibilité réelle, peu de retours (récent)
<b>Panneaux sensibilisation</b>	Valorisation, vulgarisation, coût	Temps, peu de retours (récent)
<b>Animations jeune public</b>	Valorisation, vulgarisation, transmission savoir, échanges, sollicitation croissante, retours positifs	Temps de travail, fréquence
<b>Evènements/sorties grand public</b>	Valorisation, vulgarisation, échanges, participation, retours positifs	Temps de travail, coût, fréquence
<b>Médias</b>	Valorisation, vulgarisation, large visibilité	Temps de travail

La plateforme « J'agis pour la nature » de la Fondation pour la nature et l'homme (FNH) représente également un moyen de communiquer autour des activités de bénévolat dans les sites Natura 2000. FNH propose d'ailleurs une action dans le cadre du LIFE Stratégique Nature, piloté par l'OFB, pour déployer cette plateforme auprès des animateurs de sites Natura 2000.

2 - Renforcer l'implication des citoyens dans la gouvernance des sites Natura 2000. La participation des citoyens aux politiques publiques est garante d'une bonne appropriation des enjeux et de la pérennité des actions mises en place. Ainsi, la mobilisation citoyenne autour de Natura 2000 peut également être renforcée en mettant en place des outils et des dispositifs visant à renforcer l'implication des citoyens dans la gouvernance des

sites Natura 2000. C'est le sens du retour d'expériences proposé par Gaël CALVAR et Sylvestre BOICHARD du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne », qui ont mis en place un comité des usagers au niveau de leur site Natura 2000 pour favoriser la compréhension locale des ouvertures temporaires de vannes sur l'Aulne en faveur des poissons migrateurs. La mise en place de ce comité des usagers a ainsi permis de lever les principales oppositions des usagers tout en renforçant leur connaissance de la politique Natura 2000, et leur investissement dans la gouvernance du site.

- 3 - Mobiliser les propriétaires fonciers pour permettre la mobilisation citoyenne sur les sites Natura 2000. Un certain nombre de sites Natura 2000, par leur morcellement foncier, peuvent être limités pour mobiliser les outils contractuels classiques liés à Natura 2000 (Ex: contrats Natura 2000). Le CEN Loir-et-Cher a par exemple organisé auprès des propriétaires fonciers une réunion publique expliquant les enjeux du site Natura 2000 « Thoré la Rochette », ce qui a permis au CEN de recueillir l'accord des propriétaires pour mettre en place des chantiers écoles et des chantiers participatifs.
- 4 - Etudier les travaux universitaires autour des questions de mobilisation citoyenne, pour identifier des leviers efficaces de passage à l'action. De nombreux travaux universitaires, comme ceux de Pierre LASCOUMES, ont mis en avant un certain nombre d'éléments qui expliquent l'intérêt des citoyens à se mobiliser pour une cause. Par ailleurs, d'autres travaux universitaires mettent en avant l'importance des rétributions à l'engagement, qui sont la clé du passage à l'action des citoyens, et de la fidélisation de leur engagement. Ces rétributions peuvent être de différentes natures: symboliques, sociales ou économiques.
- 5 - Toucher de nouveaux publics en faisant des ponts avec d'autres secteurs. Il est constaté que les différentes animations proposées autour de Natura 2000 ont tendance à toucher des personnes déjà très sensibilisées à la protection de la nature, et qui ont déjà connaissance de Natura 2000. Pour toucher de nouveaux publics, il est notamment possible de proposer des événements ou animations qui fassent des ponts avec d'autres secteurs de la société, comme la culture. L'exemple de la Galerie éphémère, un événement annuel mêlant nature et culture sur le site protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone, a été cité. Le développement de partenariats avec le milieu de l'insertion et de la réinsertion sociale et professionnelle est également un moyen de toucher de nouveaux publics. A ce sujet, la FCEN propose une action dans le cadre du LIFE Stratégique Nature pour développer les missions d'intérêt général au contact de la nature dans le cadre des peines de travail d'intérêt général prononcées par la justice, mais aussi dans le cadre du futur Service National Universel (SNU), qui pourrait s'avérer être une opportunité pour favoriser la mobilisation de la jeunesse autour de Natura 2000. De manière générale, la mise en place de partenariats avec des associations et acteurs locaux extérieurs à la protection de l'environnement a été identifié comme un levier intéressant pour favoriser la mobilisation citoyenne autour de Natura 2000 et aller toucher de nouveaux publics.





Besoins du réseau Natura 2000	Forces /atouts du réseau Natura2000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des compétences en matière de communication et de mobilisation citoyenne</li> <li>• Développement de la communication autour de Natura 2000</li> <li>• Mieux identifier les leviers de passage à l'action chez les citoyens</li> <li>• Favoriser le développement de partenariats avec d'autres secteurs de la société pour aller toucher de nouveaux publics (ex: insertion, culture)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de nombreuses initiatives au niveau local qui ont prouvé leur efficacité, et qui peuvent être reproduites</li> <li>• Ancrage territorial fort qui permet de s'adapter à chaque contexte local pour favoriser la mobilisation citoyenne</li> </ul>
Facteurs de risque en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de facteurs de risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de liens avec les politiques sectorielles: possibilités de communiquer sur des enjeux nature culture...</li> <li>• Plus grande proximité avec les citoyens que l'État qui pourrait favoriser la mobilisation citoyenne autour de Natura 2000</li> </ul>

### ATELIER 7 – Comment coordonner la gouvernance des sites Natura 2000 avec les autres aires protégées ?

**Animation :** **Éric BRUA**, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Secrétaire :** **Aurélié PHILIPPEAU**, Coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires



**Défi à relever :** améliorer la synergie entre les aires protégées

#### Contexte :

La boîte à outils française de protection de l'environnement est riche et complexe. Sur le terrain, l'intérêt de cette variété réside dans la possibilité de choisir l'instrument le plus approprié en fonction de circonstances scientifiques mais également de circonstances liées au contexte sociétal.

La superposition des statuts de protection peut cependant accroître un sentiment d'incompréhension et de confusion notamment pour les élus qui se retrouvent confrontés à

des réglementations différentes sur leurs territoires et qui peuvent, par ailleurs, être sollicités pour participer aux instances de gouvernance mises en place pour chaque type d'aire protégée.

#### Objectifs :

- Partager des retours d'expérience ;
- Réfléchir à des expérimentations relatives au développement de compétences et de gouvernance partagées au sein du réseau des aires protégées ;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

#### Retours d'expérience :

- 1 - Pépita GODELLE, Chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- 2 - Guilhem LAURENTS, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Mantet
- 3 - Gaëtan PLOTEAU, Chargé de mission Natura 2000 au Parc naturel régional de Camargue

#### Synthèse des échanges :

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 représente 13 % du territoire métropolitain terrestre. Intégrés à la liste des aires protégées définie dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP), les sites Natura 2000 sont également recoupés par d'autres types d'aires protégées comme des PNR, des réserves naturelles ou d'autres classements (RAMSAR, sites classés...).

A titre d'exemple, 33 % du réseau Natura 2000 se trouve dans un site géré par un Cen, un PNR ou une réserve naturelle.

Cette superposition de périmètres engendre des questionnements de la part des élus mais également des porteurs de projets sur le type de réglementation qui s'applique ainsi que sur les objectifs de conservation et les mesures de gestion qui peuvent être différents selon le type d'aire protégée.

La question de l'articulation entre les aires protégées qui se superposent ou qui sont proches est abordée dans le cadre de la SNAP via la mesure 7 « Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées » mais elle se pose également dans le contexte du changement climatique qui peut avoir pour conséquence d'accélérer le déplacement d'espèces. En effet, chaque aire protégée a des responsabilités vis-à-vis des espèces qu'elle abrite mais il convient de plus en plus de réfléchir à une coordination entre les aires protégées pour mieux prendre en compte ces dynamiques de population.

La coordination de la gestion entre plusieurs sites permet de rencontrer des nouveaux acteurs, d'acquérir des nouvelles connaissances et d'enclencher des nouvelles dynamiques dans les territoires. Cependant, dans certains territoires, des « concurrences » entre statuts de protection peuvent être ressenties au détriment du réseau Natura 2000 jugé contraignant en faveur de périmètres plus attractifs pour les élus en termes de mise en valeur patrimoniale ou touristique.

Il est donc important de bien identifier à la fois la contribution mais également l'échelle d'intervention de chaque aire protégée pour trouver des complémentarités entre les multi-acteurs présents sur un même territoire.

#### Questions clés liées à la coordination entre les aires protégées :

- Quelle place pour les sites Natura 2000 dans la coordination avec les autres aires protégées ?
- Quelle échelle parle aux élus ? Quel type d'aire protégée ?

#### Actions proposées pour répondre au défi :

- Avoir un guide méthodologique avec des retours d'expérience de coordination entre aires protégées ;
- Mettre en place des instances de gouvernance partagée. Par exemple, les gestionnaires du massif du Canigó (SMCGS, PNR des Pyrénées Catalanes, RN, ONF, OFB, DDTM et DREAL) ont créé une instance de coordination des dispositifs de gestion du site classé afin d'échanger sur les projets qui se mettent en œuvre sur le Canigó mais aussi pour articuler leurs actions et plans de gestion ;
- Proposer des guides de portage de projets ;



- Développer des postes d'animateurs Natura 2000 / mission d'animation territoriale.

Besoins du réseau Natura 2000	Forces/atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dézoomer et travailler avec les autres aires protégées</li> <li>• Faire du lien entre les différents documents de gestion</li> <li>• Avoir des documents de gestion plus parlants pour les élus</li> <li>• « Coacher » les élus sur les spécificités des différents types d'aires protégées</li> <li>• Encourager les rencontres entre les différentes instances de gouvernance</li> <li>• Valoriser les complémentarités techniques et scientifiques des différentes structures gestionnaires d'aires protégées</li> <li>• Faire évoluer les démarches administratives (les simplifier)</li> <li>• Avoir des réflexions aux échelles biogéographiques (lien avec le rapportage à la commission européenne)</li> <li>• Mettre en avant les plus-values des sites Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natura 2000 est une opportunité pour les territoires (préservation de la biodiversité et des paysages, financements...)</li> <li>• Réseau de gestionnaires important avec de nombreux sites, très vastes pour un certain nombre d'entre eux</li> <li>• Programmes agro-environnementaux et climatiques portés par des structures animatrices qui permettent de réunir d'autres gestionnaires d'aires protégées</li> <li>• Pluridisciplinarité des postes d'animateurs (animation territoriale, inventaires scientifiques...)</li> <li>• Sites pilotes et pionniers en termes d'action pour le maintien de la biodiversité</li> <li>• Facilité de déploiement des outils contractuels (MAEC, contrats)</li> <li>• Moyens humains et financiers dédiés</li> </ul>
Facteurs de risque en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de facteurs de risques identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des instances régionales permettant de réunir l'ensemble des aires protégées</li> <li>• Inviter les élus Natura 2000 dans les instances régionales</li> <li>• Mettre en place des expérimentations (par exemple: docobs multisites)</li> <li>• Rendre plus visible les autres outils utiles à la conservation de la biodiversité d'intérêt communautaire: intégrer les résultats des actions portées par d'autres types d'aires protégées au moment des rapportages</li> <li>• Possibilité d'accéder à des financements bénéfiques pour Natura 2000 via des politiques sectorielles portées par les régions</li> </ul>

### ATELIER 8 – Comment prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion du réseau Natura 2000 ?

**Animation:** Laurent GERMAIN, *Coordinateur thématique SNB et politiques de conservation – Office Français de la Biodiversité*

**Secrétaire:** Marie THOMAS, *Directrice de Réserves Naturelles de France*

*Défi à relever: adapter la gestion des sites Natura 2000 aux effets du changement climatique*

#### Contexte:

La biodiversité et le climat agissent et rétroagissent l'un sur l'autre, formant un système complexe.

Depuis Rio et son sommet de la terre en 1992, les conventions internationales se réunissent régulièrement: États, grandes entreprises, représentants des sociétés civiles font l'état des lieux et travaillent aux solutions.

Mais toute collectivité, entreprise ou simple citoyen dans son quotidien peut participer à ces enjeux climatiques et biodiversité. Certains élus ont d'ores et déjà initié des chemins, en fonction de leurs territoires, pour concilier activités économiques, défi climatique et biodiversité.

#### Objectifs:

- Partager et imaginer des solutions portées ou pouvant être portées par les élus qui permettent à l'échelle locale de participer à l'adaptation du changement climatique;
- Mettre en avant les facteurs de risque et de réussite liés à la décentralisation prévue pour les sites exclusivement terrestres.

#### Retours d'expérience:

- 1 - Marie THOMAS, Directrice de Réserves Naturelles de France : présentation du LIFE Natur'adapt
- 2 – Hugo SENEGES, Chargé de mission stockage carbone et biodiversité à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels: présentation du volet « séquestration carbone dans les écosystèmes » dans le cadre du label bas carbone
- 3 – Morgane VILLETARD, Coordinatrice du LIFE ARTISAN à l'ARB Occitanie: présentation des solutions d'adaptation fondées sur la nature

#### Synthèse des échanges:

État des lieux de la thématique dans le réseau Natura 2000 :

L'évolution du climat a déjà des impacts sur la nature: élévation du niveau marin moyen, modification de la phénologie des espèces floristiques, évolution des aires de répartition des espèces, élévation des températures moyennes...

Cependant, en France, moins de 15 % des gestionnaires indiquent être sensibilisés à cet enjeu (données 2015 issues des enquêtes RNF, FCEN et UICN) et force est de constater que les documents de gestion des sites Natura 2000 en tiennent peu compte.

La vocation des aires protégées ne peut plus être uniquement de conserver les espèces et habitats qui justifient leur création mais bien de constituer des espaces de nature fonctionnelle abritant une biodiversité riche.

Pour le réseau Natura 2000, certaines espèces et habitats qui ont justifié la désignation des sites risquent de disparaître quels que soient les moyens mis en œuvre par le gestionnaire et d'autres vont apparaître. Se pose alors la question de redéfinir de nouveaux objectifs de gestion pour ces sites.

Les docobs doivent également s'adapter car ils ne permettent pas dans leur version actuelle d'intégrer pleinement une vision évolutive et fonctionnelle des écosystèmes et donc d'adopter une gestion adaptative.

L'accélération du changement climatique et de ses impacts sur la biodiversité requiert à la fois une souplesse du dispositif ainsi qu'un renforcement des aires protégées et des corridors écologiques pour accompagner pleinement ces évolutions.

Les sites Natura 2000 bénéficient d'une animation et d'une gouvernance favorables à la mise en place de l'adaptation au changement climatique mais cette dernière nécessite une forte mobilisation des acteurs locaux pour être opérationnelle.



#### Questions clés liées à la prise en compte du changement climatique :

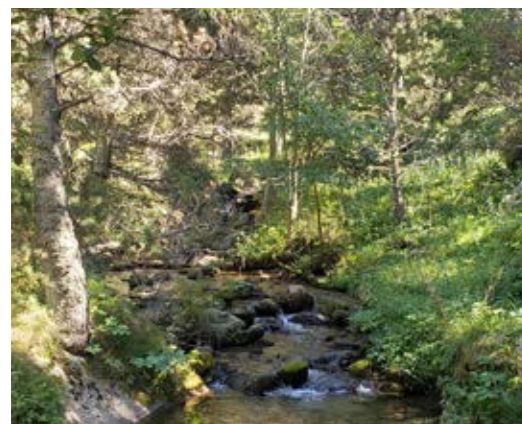
- Comment les sites Natura 2000 peuvent-ils être des solutions pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques à l'échelle des territoires ?
- Quels besoins et actions pour répondre au défi - adapter la gestion des sites Natura 2000 aux effets du changement climatique ?

#### Actions proposées pour répondre au défi :

- Rencontrer des acteurs à différentes échelles pour discuter, prendre des décisions en commun ;
- Développer la notion de compagnonnage autour de la problématique du changement climatique pour s'entraider ;
- Avoir une gouvernance élargie des aires protégées qui permet de partager, expliquer, s'approprier et « co-construire » ;
- Développer les expérimentations pour aider à la décision – « agir ou non agir » ;
- Inclure systématiquement une vision prospective dans les documents d'objectifs (impacts potentiels du changement climatique)
- Croiser les démarches/outils existants avec les sites Natura 2000 (TVB – réflexions sur la pollution lumineuse, ...);
- Former les animateurs Natura 2000 pour qu'ils intègrent de manière systématique les enjeux climat dans leurs missions.

Besoins du réseau Natura 2000	Forces /atouts du réseau Natura 2000
<ul style="list-style-type: none"><li>• S'ouvrir, sortir de son site et s'entraider... mais nécessite du temps</li><li>• Importance d'avoir une approche plus « systémique / fonctionnelle »</li><li>• Avoir une nouvelle vision du territoire et confronter les regards à différentes échelles (local / national / européen)</li><li>• Ouverture à la société civile (ex. cycle éducation populaire)</li><li>• Appui en ingénierie (mise en œuvre)/ acquisition des données (besoin de connaissance)</li><li>• Moyens et légitimité / mandat de l'État et des Régions pour travailler ce sujet du CC</li><li>• Communiquer/sensibiliser pour s'adresser à tout le monde</li><li>• Ouverture des DOCOB à des thématiques plus larges, utiles aux politiques publiques</li><li>• Boîte à outils à destination des élus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Interconnexion des enjeux / approche à l'échelle du réseau Natura 2000</li><li>• Intégration des sites N2000 dans les plans d'adaptation / contrats – permet de ne pas en faire un sujet à part</li><li>• Prise de compétence par les Régions va permettre de changer de paradigme et de travailler de manière plus transversale – lien entre les différentes politiques sectorielles / agri – énergie – climat, ...</li><li>• Opportunités: contrats restauration / labels bas carbone, ... vont permettre de dépasser les contraintes actuelles de financement (co-financements rendus possibles – nouveaux financeurs: ADEME, ...)</li><li>• Natura 2000 peut être une opportunité pour redynamiser et mobiliser les acteurs locaux</li></ul>

Facteurs de risque en lien avec la décentralisation	Opportunités en lien avec la décentralisation
<ul style="list-style-type: none"><li>• Hétérogénéité dans la traduction des politiques régionales en lien avec la sensibilité des élus (risque de disparité de financements, ...)</li><li>• Perte de compétence / lenteur inhérente à la transition</li><li>• Conflits d'intérêt – subventions néfastes opposées aux subventions « vertueuses » fléchées sur Natura 2000</li><li>• Complexité autour de la Co-gouvernance maintenue État / Région et perte de proximité (échelle régionale / moins de prise directe avec le terrain comme ça pouvait être le cas avec les DDT)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation plus fine et plus proche des enjeux et des contextes territoriaux</li><li>• Meilleure cohérence des politiques régionales / mise en relation facilitée des acteurs locaux / mise en cohérence des politiques régionales</li><li>• Responsabilité engagée de la Région</li><li>• Diversification des financements (tourisme / agriculture, ...)</li><li>• Solidarité entre les territoires / lien avec aménagement du territoire (SRADDET)</li></ul>





## TABLE RONDE

### Loi 3DS: quels enjeux pour les territoires ?

**Animation :** **Christophe LEPINE**, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et Président du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

**Participants :**

**Charlotte MEUNIER** – Présidente de Réserves Naturelles de France

**Murielle RIBOT** – Copilote du Groupe de travail biodiversité de Régions de France

**Jean-Luc BLAISE** – Maire de Mantet, Vice-Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, Président de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

**Marie-Laure METAYER** – Directrice adjointe, Direction de l'Eau et de la Biodiversité, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**Jérémy CRESPIEN** – Chargé du suivi de l'application des directives Nature par la France à la Direction Générale de l'Environnement - Commission Européenne



Christophe LEPINE: Quelles sont les attentes et les craintes des gestionnaires Natura 2000 vis-à-vis de la décentralisation ?

Charlotte MEUNIER: Je suis particulièrement émue de me trouver à Matemale aujourd'hui car j'ai été animatrice sur le site pilote du Madres au début des années 2000, quand il n'existait que 35 sites Natura 2000 en France. Nous pouvons aujourd'hui nous retourner sur le chemin parcouru, même si beaucoup reste à faire. Je souhaiterais saluer tous les élus pilotes de l'époque et tous les élus qui défendent aujourd'hui les sites Natura 2000 dans les territoires. Ils œuvrent en faveur de ces politiques de la biodiversité avec très peu de retours positifs.

Je retiens trois éléments de cette journée. Les gestionnaires ont d'abord exprimé un besoin de stabilité et de pérennité dans les territoires. Natura 2000 connaît régulièrement des modifications administratives, financières ou de compétences. Si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons stabiliser et simplifier le dispositif, en particulier en matière d'emploi. Natura 2000 connaît en effet un fort turn-over. Le transfert de compétences apportera sans doute de

nouveaux changements pendant quelques années, mais nous devrions nous donner l'objectif de nous stabiliser ensuite.

Par ailleurs, je retiens l'idée de profiter de ce transfert de compétences pour donner un nouveau souffle à Natura 2000. Il suscite beaucoup de craintes, mais il peut aussi donner un élan à cette politique dans les territoires, d'autant que la société est aujourd'hui prête à s'engager sur ces questions. Redonnons des financements et des postes, simplifions les rouages administratifs.

Enfin, j'entends le souhait de poursuivre la mise en réseau et le partage d'expériences. Les élus Natura 2000 peuvent y gagner une force politique pour faire remonter leurs besoins. La voie semble ouverte pour créer des réseaux régionaux plus forts, et ce dans toutes les régions. Nous poursuivrons donc à œuvrer dans ce sens à vos côtés.

Jean-Luc BLAISE: Dès le début, j'ai eu une inquiétude quant aux disparités constatées entre les régions, en particulier dans leur engagement politique. Pour l'instant, cette inquiétude demeure.

Si j'étais optimiste, je dirais qu'au-delà des structures et des lois, nous parlons de relations humaines. Nous avons appris à travailler avec certains, et nous apprendrons à travailler avec d'autres. Je souhaiterais toutefois que la décentralisation de l'État vers les régions n'éloigne pas les lieux de décision des gestionnaires. Les régions devront s'employer à maintenir cette proximité. J'ai personnellement suggéré que tous les départements comprenant des maisons de région comprennent également un bureau dédié à l'environnement.

Les ateliers sont également revenus sur les difficultés de gestion des sites Natura 2000, en particulier la pérennisation des emplois. Nous avons besoin d'animateurs inscrits dans la durée. La région pourra-t-elle assurer cette continuité ?

En matière de financement, la dotation biodiversité qui n'est pas fléchée a été évoquée. La région pourrait inciter les communes à utiliser ces sommes en faveur de Natura 2000 ou les aires protégées, en doublant par exemple cette somme.

Christophe LEPINE: Quelles sont selon vous les opportunités offertes par ce transfert de compétences ? Comment s'articuleront les différentes échelles géographiques ?

Jérémy CRESPIEN: Les éléments fournis au cours de ce congrès nourriront notre dialogue avec le ministère et les régions afin de progresser dans l'état de conservation. J'espère que ce transfert permettra d'ancrer davantage l'économie, spécialité de la région, dans la biodiversité, et de démontrer en quoi la biodiversité bénéficie à l'économie.

Christophe LEPINE: D'autres pays se montrent-ils plus fédéraux ?

Jérémy CRESPIEN: Ce nouveau degré de décentralisation s'approche de celui de la Belgique, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne. Ces pays sont beaucoup plus décentralisés, mais vous pouvez observer comme le dialogue y fonctionne.

Christophe LEPINE: Comment se passera ce transfert de compétences chez nous ?

Marie-Laure METAYER: Je vous remercie pour la richesse de vos travaux, qui me donnent beaucoup de matière. Nous avons vraiment besoin de remontées des territoires pour prendre de bonnes décisions et éviter d'en prendre de



mauvaises. J'en profite pour saluer le travail des services de l'État, qui semblent avoir globalement donné satisfaction sur Natura 2000.

J'ai le sentiment que nous avons tous envie que Natura 2000 se poursuive, et je ne vois aucune raison pour que les régions ne prennent pas la mesure de l'enjeu, particulièrement au moment où les problèmes de changement climatique deviennent aigus. Il me semble impossible désormais pour les élus d'ignorer tout ce qui a été réalisé par le réseau Natura 2000, le deuxième réseau d'aires protégées en France après les Parcs naturels régionaux.

Je me montre donc très optimiste, sans pour autant nier les difficultés que nous aurons à surmonter ensemble. Les territoires sont différents, et l'ancrage territorial de Natura 2000 a constitué sa grande caractéristique. De nouveau, nous devons composer avec la diversité des territoires, y compris politique.

Je retiens de ce congrès le besoin d'ingénierie, mais aussi un enjeu autour des avances de trésorerie. Des politiques se mettent actuellement en place pour accélérer la transition écologique, et je suis persuadée que nous pourrions trouver des outils pour répondre à vos demandes urgentes.

J'ai aussi noté l'importance que cette transition réussisse dans les prochains mois. L'année 2023 constituera une charnière, et le changement devra s'effectuer de la manière la plus fluide possible. Cette nouvelle décentralisation n'est pas dénuée de risques, mais nous nous accordons tous à vouloir les muer en opportunités. La décentralisation doit ainsi constituer un levier supplémentaire pour concrétiser le binôme État-région, mis en loi par la loi Biodiversité de 2016 via les comités régionaux pour la biodiversité.

Elle fournit aussi l'opportunité d'inscrire Natura 2000 dans tous les outils de planification et d'aménagement et dans les outils de développement économique. Vous avez ainsi plusieurs fois évoqué la place de Natura 2000 dans les projets de territoires, afin de concilier enjeux environnementaux et enjeux socio-économiques.

Enfin, cette décentralisation ouvre l'opportunité de rapprocher les gestionnaires Natura 2000 des décideurs disposant de financements européens. Elle devrait aussi fournir davantage de lisibilité aux élus de proximité sur les politiques de biodiversité et permettre de décloisonner les nombreux outils territoriaux.

Christophe LEPINE: Comment fonctionnera Natura 2000 dans les régions ?

Murielle RIBOT: Régions de France considère le transfert à venir comme une étape et non comme un aboutissement. En mars 2022, les régions ont formalisé dans un livre blanc un souhait ancien, celui de renforcer la décentralisation sur des champs de politique publique où elles peuvent avoir une valeur ajoutée. Le chef de filât en biodiversité s'inscrit pleinement dans ce cadre, puisqu'il permettrait de créer une cohérence entre les différentes collectivités. Cette responsabilité ne s'accompagne toutefois pas de ressources financières dédiées.

Les régions disposent d'ores et déjà d'outils en matière de biodiversité, puisqu'elles sont compétentes sur les Parcs naturels régionaux, les réserves naturelles régionales et la territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées (en lien avec l'État). Elles disposent en outre de capacités d'intervention financières. Enfin, elles peuvent mobiliser les collectivités et organiser l'action commune.

Les régions ont le souci de politiques concrètes, proches des territoires et basées sur des appropriations locales. La nouvelle compétence leur apportera pour cela un outil supplémentaire. Le réseau est d'ores et déjà bien établi, il

fonctionne bien et les territoires se le sont bien approprié. En outre, le personnel des sites Natura 2000 est compétent et proche des agents et services de l'État. Ce réseau permettra aux régions de nouer un lien avec davantage de territoires et de communes, notamment pour faire connaître leurs politiques publiques et dispositifs ou faire remonter des besoins.

À ce jour, un tiers des sites n'est pas porté par une collectivité mais animé par l'État. Les régions devront donc en reprendre l'animation, en améliorer l'ancrage local et faire en sorte de diminuer la part de ces sites.

Les régions n'avaient pas demandé ce transfert de compétences, mais elles ont bien identifié les opportunités qu'il représente. Elles revoient actuellement leur organisation, souvent en créant un service Natura 2000. La plupart ont à cœur de ne pas le laisser isolé, mais de créer des ponts avec les services en charge de la biodiversité afin d'assurer une cohérence dans les politiques et une transversalité avec les services en charge du développement durable, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture.

L'année 2023 sera une année de transition, mais je suis convaincue que ce transfert fonctionnera et je vous assure que les régions sont mobilisées en ce sens.





## CONTACT

**Aurélié PHILIPPEAU**

Coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires  
[aphilippeau@parcs-naturels-régionaux.fr](mailto:aphilippeau@parcs-naturels-régionaux.fr)